

REDACTION ET
ADMINISTRATION
38, Avenue de Pérolles

TELEPHONES

Rédactions : 13.09
Abonnements : 3.79
Compte post. 11a 54

PRIX DES ABONNEMENTS

1 m. 3 m. 6 m. 12 m.
Suisse 2.50 6.— 9.— 18.—
Etranger 4.50 10.— 19.— 38.—

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
PUBLICITAS S. A.,

Fribourg
Rue de Romont, 3
Téléphone 6.48

PRIX DES ANNONCES

Le millimètre sur une colonne
Canton 8 ½ ct. — Suisse 10 ct.
Etranger 12 ct. — Récl. 25 ct.

NOUVELLES DU JOUR

**M. Roosevelt déçoit la conférence de Londres.
Le parlement américain s'ajourne.
L'Allemagne quitte la conférence du travail.
L'ambassade de France auprès du Quirinal.**

A Londres, les directeurs des banques d'émission anglaise, américaine et française avaient élaboré, la semaine dernière, un projet de trêve monétaire, qui avait aussitôt provoqué un certain optimisme en ce qui concerne la marche et les résultats de la conférence économique.

Un communiqué de Washington, qui réservait la liberté d'action du gouvernement Roosevelt, a brusquement mis fin à ces espoirs. Le gouvernement des Etats-Unis entend se servir de la dévaluation du dollar dans la mesure où elle lui paraît convenir aux nécessités du marché économique américain. Le départ brusque de M. Harrison, gouverneur de la Federal Reserve Bank, a achevé de ruiner toute possibilité de trêve monétaire.

Certaines personnes ont déclaré que l'accord n'était que différé. Mais cet accord devrait forcément inclure une disposition aux termes de laquelle, le cas échéant, les Etats-Unis se réserveraient le droit de procéder à une nouvelle dévaluation du dollar. Or, on ne conçoit guère une trêve qui pourrait être remise en question au gré d'un des signataires. Ce n'est pas sur un tel accord qu'on peut fonder les travaux d'une assemblée, dont, d'autre part, les conclusions seraient bouleversées aussitôt que, avec la conférence, la trêve aurait pris fin.

On dit que les Etats-Unis, fatigués déjà de la politique de coopération internationale qu'ils avaient annoncée, chercheraient à conclure des accords bilatéraux et négocieraient des traités indépendants avec les Etats d'Europe.

Notons que l'échec du projet de trêve monétaire a provoqué une baisse du dollar, qui est tombé de 4 fr. 34 à 4 fr. 24, tandis que la livre se tient à 17 fr. 52 et le franc français, à 20 fr. 38.

La Chambre et le Sénat américains ont terminé leur session en adoptant un certain nombre de projets déposés par M. Roosevelt en vue de permettre au président des Etats-Unis de poursuivre activement la restauration économique du pays.

Le Congrès s'est ensuite ajourné au mois de janvier prochain, ce qui donne au chef de l'Etat toutes facilités pour mettre en œuvre son vaste programme.

Avant de s'ajourner, le Sénat américain a, comme on sait, adopté un projet qui porte ouverture de crédits exceptionnels d'un montant de 3 milliards 600 millions de dollars, destinés, pour 3 milliards 300 millions, à un plan très important de travaux publics ; pour 150 millions, à la participation du gouvernement à l'assurance des dépôts de banques ; pour 50 millions, à des prêts aux petits propriétaires d'immeubles ; pour 50 millions, encore, aux crédits agricoles ; pour 15 millions, enfin, à l'allègement des hypothèques des fermiers.

Ce sont là les crédits les plus élevés qu'ait votés le Congrès en temps de paix.

Le président Roosevelt a immédiatement signé l'ensemble de lois qui lui assurent les mains libres en ce qui concerne ce programme, comme aussi en ce qui regarde la réorganisation des chemins de fer et les allocations aux vétérans.

Cette législation investit M. Roosevelt de pouvoirs étendus sur l'industrie américaine, sur les chemins de fer et sur les banques. D'autre part, une loi de travaux assurera à l'industrie un profit raisonnable et aux travailleurs des salaires qui leur permettent de vivre. Dans la pensée de celui qui l'a faite, cette loi doit, dans un bref délai, rendre du

travail à des centaines de milliers de personnes.

La conférence internationale du travail est le théâtre d'un gros conflit qui a éclaté à propos de la présence du délégué « ouvrier » allemand, le Dr Ley. Ce M. Ley, député au Reichstag et commissaire du Reich pour l'organisation ouvrière, a été l'organisateur de la rafle exécutée en Allemagne contre les syndicats socialistes, qui, on s'en souvient, se virent un beau matin jugulés par une irruption de milices hitlériennes dans leurs bureaux, qui furent séquestrés et dont les gérants furent arrêtés, en même temps qu'on faisait main basse sur les caisses syndicales.

On conçoit que l'arrivée de M. Ley à Genève ait été mal accueillie par les délégués socialistes siégeant à la conférence du travail. Déjà, le délégué italien y était fort mal vu. La présence de M. Ley a fait déborder la coupe. Après de violentes discussions dans lesquelles le délégué allemand Ley et le délégué italien Razza se sont prêté un mutuel appui contre leurs adversaires, le groupe ouvrier de la conférence a refusé de reconnaître MM. Razza et Ley comme mandataires des ouvriers.

Là-dessus, le Dr Ley a fait à la presse allemande des déclarations pleines d'acrimonie sur le compte des représentants ouvriers à la conférence du travail, déclarations que ces derniers ont jugées intolérables et au vu desquelles ils ont voté la résolution suivante :

Le groupe ouvrier de la Conférence internationale du travail, informé par la presse des termes injurieux dont le soi-disant délégué ouvrier de l'Allemagne s'est servi à l'égard des représentants ouvriers de tous les pays et en particulier à l'égard des pays de l'Amérique latine, a d'abord tenu à vérifier l'exactitude des faits communiqués de presse. L'enquête entreprise a établi d'une façon irréfutable, malgré le démenti équivoque envoyé par télégramme au président de la Conférence, l'authenticité des propos ignobles tenus par le Dr Ley.

Le groupe ouvrier repousse dédaigneusement du pied ces basses injures, qui ne font que révéler plus crûment les mœurs et les méthodes nazistes actuellement en honneur en Allemagne.

Le groupe ouvrier, voulant à l'avenir éviter tout contact avec ses insulteurs, a décidé de ne plus tolérer dans ses réunions non officielles la présence de la délégation allemande et décide en outre de porter l'incident devant la Conférence à la première occasion opportune, afin d'y exprimer ses protestations véhémentes et indignées contre de tels procédés inqualifiables.

Le Dr Ley prétend n'avoir pas prononcé les paroles qui lui ont été prêtées et qu'on lui reproche.

Mais l'irritation dans les sphères latino-américaines de Genève, aussi bien patronales qu'ouvrières, est telle qu'on pouvait s'attendre à ce que la prochaine séance plénière de la conférence qui doit vérifier les pouvoirs des délégués refuserait de valider M. Ley. Celui-ci n'a pas voulu s'exposer à cet affront et la délégation allemande vient de quitter la conférence, en laissant au président un mémoire où elle se plaint d'avoir été l'objet d'un traitement que le souci de sa dignité ne lui permet pas de supporter.

A Genève, où on tient les propos inconsidérés prêtés à M. Ley pour authentiques, on donne tort à la délégation hitlérienne.

On annonce l'arrivée à Paris de M. Saint, résident général de France au Maroc ; il est question de lui confier l'ambassade auprès du Quirinal en remplacement de M. de

Jouvenel dont le mandat est expiré. On sait que M. de Jouvenel, qui est sénateur, avait obtenu un congé pour occuper, sur le désir du gouvernement, le poste d'ambassadeur auprès du roi d'Italie.

La nouvelle Allemagne

Un Suisse en séjour en Allemagne nous écrit : On a dit avec raison que la grande habileté de Hitler fut de savoir enthousiasmer la jeunesse pour son œuvre. C'est, en effet, une des raisons principales de son succès. En répétant chaque jour à ses troupes, formées en grande partie de jeunes gens, qu'elles étaient les victimes de l'injuste Diktat de Versailles, cause de tous les maux passés et présents, et qu'il fallait édifier une nouvelle Allemagne plus grande et plus forte que jamais, le Führer a réussi à créer un tel état d'esprit, un tel élan de nationalisme que ceux qui ne se sont ralliés au régime que depuis l'arrivée de Hitler au pouvoir regrettent maintenant de n'avoir pas, dès le début, coopéré à ce réveil national. Ces nouveaux venus sont naturellement les plus zélés, les plus fanatiques.

Méthodiquement, le parti hitlérien a poursuivi son programme en dépit, trop souvent, de toute prudence et de toute diplomatie. Sentant qu'il était allé parfois trop loin, Hitler prononça son fameux discours du Reichstag dont les journaux allemands ont exagéré l'importance, le représentant comme une proclamation de paix au monde, le rameau d'olivier porté à Noé par la colombe après le déluge universel ! En réalité, Hitler ne faisait que suivre docilement les suggestions discrètes du président Roosevelt à lui directement adressées. Mais c'est devenu désormais le rôle de la presse allemande d'exagérer les moindres succès et d'atténuer les pires échecs. La liberté de presse n'est plus qu'un souvenir de la république défunte et honnie.

On a fêté, ces temps-ci, un peu partout le dixième anniversaire de la mort de Schlageter, jeune étudiant des environs de Fribourg-en-Brisgau, qui, lors de l'occupation de la Ruhr, fit sauter une voie ferrée, et que les Français fusillèrent en 1923. Le théâtre et la littérature s'emparèrent vite de ce premier champion de la revanche.

Toute fête patriotique donne maintenant lieu à d'interminables défilés de chemises brunes et de croix gammées, avec l'indispensable accompagnement du *Horst-Wessel-Lied*, dont la mélodie vieillotte et les paroles puériles étonnent. C'est un chant dédié à un jeune hitlérien tué par les communistes. Le *Horst-Wessel-Lied*, devenu hymne national en même temps que le drapeau à croix gammée devenait emblème national, est bien plutôt le chant de guerre d'un parti en pleine lutte électorale que l'hymne d'un peuple.

Reconnaissons que le nouveau régime a accompli un incontestable progrès : il a supprimé la lutte de classe. « Collaboration » est devenu le nouveau mot d'ordre. Communistes et socialistes se sont convertis en masse, — on peut deviner avec quelle sincérité. Nivellement général, telle est la nouvelle formule magique introduite de force dans tous les domaines. Elle est surtout caractéristique du nouveau droit universitaire. Le sport militaire, appelé d'un nom moins compromettant : *Wehrsport*, est devenu obligatoire pour tous les étudiants aussi bien que pour toutes les organisations de jeunesse. Il comporte pour les universitaires deux après-midi d'exercices par semaine : athlétisme, gymnastique, course, petite guerre, tir à la carabine, etc. Rien ne distingue ces exercices de ceux d'une école de recrues.

De plus, on vient d'introduire dans toutes les facultés un nouveau système de cercles d'études auxquels tous les étudiants sont tenus de participer. Ces cercles d'études, dont le but serait de donner une formation générale prétendue plus étendue, ont visiblement un but politique, comme on en peut juger par les sujets traités : l'Allemagne et le désarmement, le traité de Versailles, etc.

On n'a oublié qu'une chose : c'est que le rôle de l'Université est de donner aux étudiants une solide formation professionnelle et non pas de leur servir des phrases creuses cent fois répétées et des utopies.

Le sport militaire n'est d'ailleurs pas du goût de tout le monde, surtout lorsque les exercices ont lieu le dimanche ou les jours de fête. On en murmure, mais on obéit : le troupeau suit docilement les ordres des chefs.

Une des qualités dont la politique allemande est certainement la plus dépourvue, c'est l'habileté diplomatique. Elle vient d'en fournir une nouvelle preuve dans la récente mesure du Reich exigeant de toute personne se rendant en Autriche et voyageant pour des raisons non commerciales

une somme de 1000 marcs. 1000 marcs pour un visa, c'est un peu cher !

Si c'est par de tels moyens que le gouvernement du Reich veut réaliser l'*Anschluss*, on peut se rendre compte de leur succès en lisant les commentaires des journaux de Vienne, de Salzbourg ou de Gratz. Cette mesure draconienne compromet malheureusement le succès du congrès catholique allemand, qui doit se tenir prochainement à Vienne.

Mais l'Allemagne subit actuellement une nouvelle poussée d'autarchie plus forte que toutes les précédentes, alors que, précisément, c'est cette hypnose de l'économie fermée qui est l'une des causes principales du malaise économique mondial.

On espère beaucoup de la nouvelle loi préparée par le gouvernement pour combattre le chômage. Le plan est certainement ingénieux ; mais son exécution exige de l'argent, beaucoup d'argent et la loi ne dit pas comment on s'y prendra pour trouver le milliard nécessaire à son application.

De quel côté se dirigera la nouvelle politique du Reich ? On peut répondre catégoriquement : vers l'Est. C'est-à-dire vers la Pologne, vers la Russie. Les récents succès hitlériens à Dantzig ont exaspéré l'impatience allemande au sujet du corridor polonais et de la ville libre. Les Allemands proposent la nouvelle délimitation des frontières suivante : Dantzig et le corridor retourneraient à l'Allemagne, qui céderait à la Pologne, en dédommagement, une partie de son territoire sur le Niémen. La Pologne et la Lithuanie ne formeraient qu'un seul Etat. Les Lithuaniens, dit-on, seraient d'accord, à condition que Vilna devienne la capitale du nouvel Etat. Mais on n'a pas encore demandé l'avis de la Pologne, principale intéressée ! L'Allemagne n'a pas la main heureuse en politique étrangère. Le chancelier Hitler ferait bien de remplacer le ministre des affaires étrangères, von Neurath, par M. Brüning, devenu le chef du Centre. Que deviendra le Centre catholique ; subsistera-t-il longtemps encore ? On peut en douter. Il a déjà cessé pratiquement toute action positive.

Le racisme n'a rien perdu de son acuité primitive. Mais il a revêtu d'autres formes, bien que la question juive en soit la manifestation la plus caractéristique et la plus connue. En réalité, le problème juif exigeait une solution, car il était intolérable de voir les juifs exclure de certaines professions ceux qui n'étaient pas de leur race. Le fait que, à Berlin, 80 % des médecins étaient juifs en est un exemple typique. Le nouveau régime a simplement inversé les rôles. Mais son tort fut de recourir à des mesures injustes et inhumaines, privant des innocents de leur gagne-pain, tandis que les plus grands coupables réussirent à s'exiler. Le plus clair résultat de cette persécution fut de priver l'Allemagne de talents incontestables, en particulier dans le domaine de la science. Certaines pertes ne se réparent pas du jour au lendemain. On congédia dans les universités des hommes de haut mérite, qui, la plupart du temps, n'avaient eu aucune activité politique : Rosenstock à Breslau, Jacobsohn à Heidelberg, Aubin à Halle, etc. Le seul crime de Rosenstock avait été de critiquer l'organisation trop militariste du travail volontaire, critique pleinement justifiée. On a assisté à des faits lamentables ; beaucoup de victimes du hitlérisme se sont ôtées la vie, comme le professeur Jacobsohn.

Une autre forme du racisme est le développement de l'idée de l'eugénisme dans la législation. Certaines villes ont déjà préparé des mesures en vue d'une réglementation des naissances, comme si les forces humaines avaient le droit de lutter contre les lois de la nature.

Une dernière caractéristique de l'esprit raciste, c'est la résurrection de vieilles coutumes, de vieux usages si surannés et si naïfs que l'étranger ne peut s'empêcher de sourire de cet engouement. C'est ainsi qu'on vient de rétablir la fête du changement de saison, fête païenne des anciens Germains, dont on veut faire une fête de la jeunesse. Peut-être sortira-t-on bientôt Wodan lui-même de sa retraite pour le placer sur l'autel de la patrie.

Dans le domaine religieux, le gouvernement a donné plusieurs fois aux catholiques les garanties les plus absolues, qui ont été généralement respectées jusqu'ici. Cependant, les organisations de la jeunesse catholique craignent pour leur existence, en particulier la *Deutsche Jugendkraft* (association des gymnastes catholiques) et les *Gesellenvereine*, dont le congrès de Munich vient de se terminer si brusquement sur un ordre de la police. D'autres mesures sont, par contre, excellentes : interdiction de la propagande des Sans-Dieu et du communisme.

La politique intérieure et extérieure de l'Allemagne est, comme on le voit, remplie de contradictions.

G. D.

La session fédérale

Conseil national

Séance du 19 juin

Le Conseil poursuit la discussion de la gestion. M. Bossi (Grisons), conservateur, fait rapport sur le Département politique.

M. Oprecht (Zurich), socialiste, se plaint du fait que des journaux suisses sont interdits en Allemagne. Il demande s'il n'y a pas possibilité de représailles à l'égard des journaux nationalistes-sociaux en Suisse. Il demande, en outre, si le consul suisse de Munich a fait des représentations au gouvernement bavarois au sujet du mauvais traitement subi par des prêtres suisses à Munich.

M. Reinhard (Berne), socialiste, demande ce que la Suisse compte faire dans la constellation nouvelle des alliances des grandes puissances. Il réclame des mesures contre le traitement financier que l'Allemagne fait subir à la Suisse. M. Arnold (Bâle), communiste, demande des renseignements sur le cas du communiste Hofmayer, arrêté en Italie.

M. Motta, chef du Département politique, répond que le cas Hofmayer occupe souvent le Département politique qui lui a fait savoir qu'il appuierait une demande en grâce. Le condamné s'y est refusé. S'il adresse une requête, elle sera appuée.

Au sujet de l'influence étrangère en Suisse, M. Motta répond que la défense morale du pays est le fait de la culture. La première règle de toute politique extérieure est qu'un pays ne se mêle pas des affaires intérieures d'un autre pays. Les relations entre la Suisse et l'Allemagne sont bonnes.

Aucun journal suisse ne s'est adressé au Conseil fédéral pour demander la levée d'une prohibition. Ce qui distingue un pays comme le nôtre, c'est le culte de la liberté. Si la Suisse ne respectait plus la liberté, elle cesserait d'être la Suisse. C'est pourquoi nous ne répondons pas par des représailles. Au sujet des mauvais traitements subis par les Suisses à Munich, M. Motta n'a reçu aucune plainte. Si le Département en reçoit, il protestera auprès du gouvernement allemand.

M. Motta estime que le pacte à quatre est un fait que tout Suisse aimant son pays doit saluer avec satisfaction. C'est un moyen de restituer une possibilité d'action à la Société des nations. Son impuissance provient du désaccord des grandes puissances. Si on peut arriver à diminuer les heurts, l'effet en sera utile. Aujourd'hui même, M. Motta s'est entretenu avec nos délégués à Londres. M. Motta fait l'éloge de M. Stucki auquel le Conseil fédéral a donné le titre de ministre pour faciliter sa mission. Il a eu des contacts avec M. Schacht et M. Hugenberg. Le Conseil fédéral agira tout d'abord par des démarches diplomatiques.

M. Oprecht (Zurich), socialiste, répond que l'Allemagne se mêle de nos affaires intérieures. M. Reinhard (Berne), socialiste, persiste à affirmer que l'Allemagne nous traite mal à Londres.

M. Motta déclare que le Conseil fédéral veillera à la protection de tous les créanciers suisses. Nous n'avons subi de l'Allemagne aucun traitement inégal comparativement aux autres Etats. Nous demanderons un traitement particulier en raison du caractère spécial de nos intérêts financiers.

M. Canova (Grisons), socialiste, interpelle sur des violations de frontière commises par des agents italiens près de Castasegna.

Après le développement de cette interpellation, la discussion est interrompue et la séance levée.

Les émeutiers de Genève en prison

L'entrée en prison de Nicole et de ses complices s'est faite hier, sans fracas. Une partie des condamnés se sont présentés le matin; Nicole est arrivé le dernier, à l'heure fixée, escorté d'une vingtaine de personnes.

Sauf Nicole, tous les condamnés ont été conduits à la douche, dont Nicole a été exempté pour raison de santé; tous ont reçu leur uniforme: blouse bleue, pantalon et bonnet de bure brune et socques.

AGRICULTURE

Méfais du ver de la vigne

On nous écrit :

Dans la région de Sion, on signale que le ver de la vigne ou cochylis commet de gros dégâts: c'est une vraie invasion sur certains points. Des grappes comptent jusqu'à quatre ou cinq vers qu'on ne peut détruire qu'au moyen de bouillies à l'arséniate et à la nicotine, spécialement préparées à cet effet. La plupart des vigneronns ont entrepris les traitements nécessaires et il faut souhaiter que leurs efforts conjugués seront couronnés de succès.

Les socialistes, gardiens de l'Évangile ?

On nous écrit de Berne :

En glanant dans les journaux, on trouve souvent des choses bien instructives. Dans un journal bâlois, on a pu lire, ces jours-ci, un compte rendu détaillé d'une conférence sur *L'Évangile en Espagne*. Le conférencier était un des fils du pasteur Fliedner qui, il y a soixante ans, a commencé son travail à Madrid. La soirée était présidée par le professeur Eberhard Vischer qui, tout en appuyant l'évangélisation protestante en Espagne, s'est révélé, à l'ahurissement de ses coreligionnaires bâlois, adversaire de la prière dans les écoles de sa ville natale.

Le pasteur Fliedner, fils, a confirmé entièrement ce que nous avions retenu ici-même, il y a quelques mois déjà: le protestantisme se sent favorisé et protégé par le nouveau régime en Espagne. La révolution espagnole, dit-il, n'a rien de commun avec le bolchévisme: le peuple espagnol a simplement aspiré à la liberté religieuse. Oui, la révolution elle-même a eu des racines religieuses! En effet, la révolution réalisée, des protestants dans de nombreux cas ont été nommés syndics ou juges. Et le journal bâlois qui nous rapporte les échos de cette conférence relève l'affirmation du conférencier s'écriant: « C'est archifaux que le christianisme ou le Christ soient persécutés aujourd'hui en Espagne! » Seul le catholicisme est honni et cela ne fait pas de mal, bien entendu.

Le conférencier-pasteur est allé plus loin encore. Il a fait l'éloge des hommes qui dirigent la république espagnole, constatant que, sur les dix ministres, sept sont de bons bourgeois, tandis que les trois autres sont socialistes. Et le pasteur ajouta: « Ce sont précisément les ministres socialistes qui se sont mis en quatre pour les protestants. » Le pasteur admet qu'il y ait une minorité de mécontents, constituée par le clergé, la noblesse, les anciens fonctionnaires et d'autres insatisfaits! C'est charmant comme euphémisme, quand on peut lire dans des journaux radicaux comme la *Nouvelle Gazette de Zurich* des correspondances de Madrid qui constatent que la grande majorité du peuple est entièrement désillusionnée du régime républicain-socialiste. Mais devant le public généreux du Vieux-Bâle on ose aller jusqu'à canoniser les ministres jacobins et socialistes d'Espagne comme amis du pur Évangile! Il est bien entendu que ce même public bien pensant de Bâle reste partisan de l'extermination du socialisme et du communisme, des sans-Dieu et des révolutionnaires de tout acabit... en Suisse.

La question des corporations

Une grande assemblée publique, organisée par le parti des bourgeois de la ville de Berne, a eu lieu hier soir lundi, en vue de traiter la question des corporations.

L'orateur principal, le professeur Kœnig, fit un exposé du système corporatif dans l'antiquité, le moyen âge et l'époque la plus récente. Il donna un aperçu des principes à la base du système, de ses avantages, ainsi que des difficultés d'ordre pratique qui se présentent, en particulier pour la Suisse.

Le Dr Lorenz, de Fribourg, prenant ensuite la parole, déclara que l'introduction du système des corporations professionnelles en Suisse ne doit pas provenir d'un « ordre impératif d'en haut », mais doit s'organiser lentement, par le bas, selon la nécessité qu'en marqueront le peuple et l'économie. Un nouvel esprit s'en dégagera. Cela est, du reste, perceptible en bien des endroits.

M. Wirz souligna que, à côté des corporations nouvelles, il ne fallait pas négliger celles qui existent déjà dans les communes, les districts et les cantons.

M. Tschumi, conseiller national, montra les diverses organisations, très variées, qui existent déjà dans les arts et métiers. La question de l'introduction de corporations fermées reste ouverte. Il est nécessaire de soumettre à certaines dispositions de droit administratif et public les organisations professionnelles, où patrons et ouvriers pourront prendre des décisions communes.

Le professeur Pauli rappela ensuite les organisations à caractère obligatoire qui existent déjà dans le domaine des assurances et dans le domaine coopératif, organisations qui, en somme, peuvent être considérées comme des sortes de corporations.

M. Feldmann parla enfin de la nécessité et du rôle des partis dans l'Etat démocratique. Les matraques et les verges d'acier ne sont point, en Suisse, les armes de la politique. C'est le bulletin de vote et le travail pratique qui doivent prédominer en Suisse.

NÉCROLOGIE

M. Théodore Wiget

A Saint-Gall, vient de mourir M. Théodore Wiget, pédagogue éminent, qui fut durant plusieurs années directeur de l'École normale de Coire, puis directeur de l'École normale saint-galloise et recteur de l'École cantonale de Trogen.

Affaires neuchâteloises

Au Grand Conseil. — Une banque qui ferme ses guichets

La Chaux-de-Fonds, 19 juin.

Le Grand Conseil neuchâtelois s'est réuni en session extraordinaire vendredi après midi. A l'ordre du jour figuraient un certain nombre de problèmes importants. Tout d'abord, le Grand Conseil avait à se prononcer sur un crédit de 2 millions destiné à la création de chantiers de chômage. On se souvient que, lors de la dernière session, qui a eu lieu il y a un mois, un crédit de 900,000 fr. avait déjà été voté, avec la clause d'urgence, afin que plusieurs chantiers (corrections et réfections de routes en particulier) pussent être ouverts sans retard. Par contre, quelques projets avaient soulevé alors d'assez vives discussions, de sorte que toute une tranche de travaux avait été renvoyée à l'examen d'une commission. Celle-ci a fait rapport vendredi et la majorité de l'assemblée a adopté ses conclusions. Seul le projet de route Hauterive-La Coudre a suscité quelques objections. Un député des Montagnes a même fait la remarque que cette route, devisée à 300,000 francs, avait un caractère urbain et il a proposé que le Grand Conseil n'approuvât pas le projet; mais, au vote, le député en question fut seul de son opinion. Ainsi donc, l'ensemble du projet routier fut adopté et les travaux pourront commencer incessamment.

L'ordre du jour de la séance comportait également la suite de la discussion du postulat Jean Pellaton relatif à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Rappelons que M. Jean Pellaton, député progressiste du Locle, avait déposé, l'année dernière, un postulat demandant au Conseil d'Etat d'étudier, comme mesure d'économie, le problème de la séparation. Ce postulat fit l'objet de plusieurs discussions. En novembre, en particulier, un ample débat eut lieu sur cet objet. Les positions, telles qu'elles se manifestèrent en novembre, n'ont pas varié. Le Conseil d'Etat avait répondu alors ce qu'il a répété aujourd'hui, c'est que le problème de la séparation se liait à celui de la fusion des deux Eglises protestantes, que des pourparlers avaient commencé entre celles-ci, dans le meilleur esprit, et qu'une entente paraissait proche; et le gouvernement concluait alors, comme il conclut aujourd'hui, au rejet du postulat de M. Pellaton. Les groupes radical et libéral, qui soutenaient le gouvernement en novembre, l'ont soutenu vendredi également. Les progressistes, eux, du fait que M. Pellaton est un des leurs, manifestèrent vendredi, comme lors de la précédente discussion, une certaine indécision. Quant aux socialistes, partisans depuis longtemps de la séparation, ils sont demeurés fidèles à leur principe. En leur nom, M. Paul Graber a plaidé la cause de la séparation; puis, en présence de l'opposition de la majorité des partis, il a proposé un amendement au postulat de M. Pellaton, amendement d'après lequel l'Etat eût laissé un délai de deux ans aux Eglises protestantes pour présenter un projet de fusion. Dans le cas où les Eglises n'auraient pas pu s'entendre, l'Etat se fût saisi à nouveau de la question. Finalement, le postulat de M. Pellaton, amendé par M. Graber, fut soumis au vote, qui eut lieu à l'appel nominal. Le postulat ne rallia que les voix socialistes et quelques voix progressistes. Il fut rejeté en définitive par 47 voix contre 41 et 3 abstentions.

Voilà donc enterré, pour un moment, le projet de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Les deux Eglises protestantes, l'Eglise nationale et l'Eglise dite « indépendante de l'Etat », poursuivront cependant leurs pourparlers en vue d'une fusion. Mais ces pourparlers aboutiront-ils? Rien n'est moins certain. En effet, il ne faut pas oublier que des discussions ont eu lieu, de manière presque ininterrompue, depuis près de trente ans et que la fusion, qui paraissait prochaine, n'a jamais pu être réalisée. De sorte que si l'on attend, pour que le peuple soit appelé à se prononcer sur la séparation, que la fusion soit chose faite, on peut, selon nous, attendre longtemps encore! N'oublions pas, cependant, que le problème de la séparation n'intéresse pas seulement les Eglises protestantes mais aussi l'Eglise catholique, qui participe au budget de l'Etat.

Lors de la session de mai, le député socialiste Camille Brandt, de La Chaux-de-Fonds, a déposé un postulat demandant la création d'un conseil économique, qui, dans son idée, pourrait examiner les divers problèmes qui se posent à l'Etat, en particulier l'intervention de l'Etat dans certaines entreprises privées, les rapports existant entre certains industriels et la Banque cantonale, l'aide en faveur des communes frappées par la crise, enfin une participation plus grande de la Confédération dans l'œuvre de secours. Nous avons souligné le danger que pourrait présenter l'intervention, préconisée par M. Brandt, de l'Etat dans les entreprises privées, sorte d'étatisation, de socialisation même qui risquerait d'aller loin. M. Brandt, vendredi après midi, a demandé que le gouvernement répondît à son postulat. Mais le gouvernement, désireux d'examiner cet important problème à tête reposée, a refusé de répondre. Ainsi la discussion, amorcée par M. Brandt, s'est terminée en queue de poisson.

En finale, M. Jean Pellaton a interpellé le Conseil d'Etat au sujet de mesures que comptait prendre le gouvernement soleurois pour établir un moratoire industriel. M. Pellaton a souligné les répercussions désastreuses qu'aurait ce mo-

ratoire pour les créanciers horlogers des Montagnes neuchâteloises. M. Béguin, au nom du gouvernement, a assuré les industriels horlogers de la sollicitude du Conseil d'Etat. M. Pellaton s'est déclaré satisfait.

Ainsi s'est terminée une session qui, quoique brève, n'en a pas moins été marquée par plusieurs discussions intéressantes.

La banque Perret et C^o, à La Chaux-de-Fonds, un des plus anciens établissements bancaires du canton, s'est vue dans l'obligation de fermer ses guichets. La banque Perret a été, elle aussi, victime de la crise horlogère. On évalue les pertes qu'elle a subies à environ 2 millions et demi. Un sursis concordataire lui a été accordé. Ainsi disparaît la dernière banque privée de La Chaux-de-Fonds.

Politique genevoise

Le Conseil d'Etat de Genève vient de déposer sur le bureau du Grand Conseil un projet de loi concernant l'élection des députés et des membres du gouvernement.

Depuis la dernière élection, une modification importante a été apportée à la constitution genevoise: c'est la fusion des communes des Eaux-Vives, de Plainpalais et du Petit-Saconnex avec la ville de Genève.

La constitution du 24 mai 1847 divise le canton en trois collèges: ville, rive gauche et rive droite, chacun de ces collèges ayant un nombre de députés à élire proportionné au chiffre de sa population.

A la suite de la fusion, l'application d'un tel système de répartition créerait une inégalité flagrante entre les électeurs du canton. Le nombre des députés à élire en 1933 serait, en effet, le suivant:

Collège de la ville de Genève: 72 députés au lieu de 33;

Collège de la Rive gauche: 20 au lieu de 51;

Collège de la Rive droite: 8 au lieu de 16.

Le Conseil d'Etat propose donc d'élire les membres du pouvoir législatif sur les bases suivantes: le Grand Conseil est composé de cent membres, élus au scrutin de liste, en un seul collège, d'après le principe de la représentation proportionnelle, tempéré par un *quorum* de 7 %.

Le parti radical genevois propose de supprimer la représentation proportionnelle et d'en revenir au système majoritaire.

Qu'en dit l'Indépendant de Fribourg?

Les marchands de chaussures contre les magasins de fabriques

Les 18 et 19 juin a eu lieu à Engelberg l'assemblée des délégués de l'Union suisse des marchands de chaussures. L'assemblée a adopté la résolution suivante:

1^o L'Union suisse des marchands de chaussures demande que l'ouverture de nouveaux magasins de vente par les fabriques soit strictement interdite et qu'on supprime ceux qui existent par voie de décret fédéral.

2^o Elle réclame un impôt progressif sur le chiffre d'affaires et les succursales afin d'obtenir une imposition équitable des grandes entreprises de vente et magasins de fabrique.

3^o Elle demande une protection efficace de l'artisan indépendant, conformément aux résolutions adoptées par l'Union suisse des arts et métiers.

4^o Elle adhère à l'initiative de la *Nouvelle Suisse* en faveur des classes moyennes de l'industrie et du commerce.

L'Union considère que le développement des magasins de fabriques menace l'existence du commerce de la classe moyenne. L'Union suisse des marchands de chaussures demande des mesures légales immédiates de protection.

UNE DÉMARCHE DES FRONTS

Une assemblée des chefs cantonaux de la « Nouvelle Suisse » a décidé de s'entendre avec les groupes similaires pour entreprendre des démarches afin que, lors de la prochaine constitution du bureau du Conseil national, soit réalisé et respecté par les groupes bourgeois le principe selon lequel ne doivent occuper le siège présidentiel que des hommes qui ont le respect du pays, c'est-à-dire que plus jamais un adhérent du marxisme ne doit être élu président de l'une des deux Chambres de l'Assemblée fédérale.

LES CABANES DU CLUB ALPIN

En 1932, les 113 cabanes du Club alpin suisse ont reçu 75,752 visiteurs (dont 28,554 membres du club), soit 9843 de plus qu'en 1931.

La cabane la plus fréquentée a été celle de Gorno, dans la Léventine (2350 nuits), qui a reçu 2617 visiteurs dont 1017 membres, et la cabane genevoise de Britannia (3031 mètres, au-dessus de la belle station alpestre de Saas-Fée), qui en a hébergé 2384, dont 628 membres. Vingt-deux autres cabanes ont reçu plus d'un millier d'hôtes. La cabane d'Orny en a compté 1072, celle de Dupuis, au Trient, 1093, celle du Saflisch, 1154, celle du Wildhorn, 1197, celle de la Blumlisalp, 1534, celle du Cervin, 1399.

L'assemblée des délégués du Club alpin aura lieu le 22 octobre, à Winterthour.

AU PAYS VALAISAN

La montée à l'alpage. — Une œuvre gigantesque. — Un pays qui se développe.

Le moment est venu de la montée à l'alpage, de « l'inalpe », comme on dit chez nous. C'est pour nos braves campagnards, un petit événement. Que les troupeaux soient déjà aux « mayens », ces petits chalets qui forment le premier stade de la montée vers l'alpe, ou qu'ils soient restés en plaine, leurs propriétaires procèdent, la veille déjà, à la toilette de leur bétail. Il importe qu'il ait bonne façon, car les paysans jugent souvent leurs collègues à la tenue de leurs troupeaux...

Voici que de grand matin tout le village s'anime; l'Angelus matinal n'a pas encore sonné que tintinnabulent déjà cent clochettes à travers les rues et les ruelles. C'est qu'il faut profiter de la fraîcheur et se trouver tout là-haut avant que les mouches et taons importuns apparaissent. Quelques heures après, les troupeaux particuliers arrivent à l'alpage en groupes ou séparément; ils courent à l'herbe fraîche pendant que les personnes qui les ont conduits se restaurent sur les gazons nouveaux d'un bout de tomme et de pain de seigle, qu'on arrose de temps en temps d'une gorgée de fendant.

• • •

Puisque nous sommes sur les hauteurs, restons-y, si vous le voulez bien. Votre chroniqueur a déjà parlé du Val-des-Dix, à la fin de l'année dernière. Depuis, les travaux ont beaucoup avancé; le tunnel d'aménage des eaux du barrage jusqu'à Thyon est complètement percé et on procède à son revêtement partout où cela est nécessaire. Cette galerie a une longueur de 11,500 mètres environ; cinq fenêtres y donnent accès, en plus des deux extrémités, et ont permis d'attaquer la roche sur plusieurs points simultanément. D'où la grande célérité avec laquelle la galerie a été ouverte. On place en ce moment la conduite sous pression qui amènera les eaux de Thyon à Chandoline, près de Sion, où s'élèvera l'usine qui doit produire 200,000 chevaux-vapeur, chaque litre d'eau ayant à donner théoriquement 19 chevaux.

Mais le gros œuvre est le barrage proprement dit, qui se trouve au lieu dit « Le Verrou », à 2250 mètres d'altitude. On y travaille très activement au moyen de bétonneuses qui fournissent plus de 1500 m. cubes de béton par jour. Naturellement, la roche a été mise préalablement à nu, de façon à trouver un fond parfaitement étanche et suffisamment résistant pour ne pas broncher sous l'énorme pression de l'eau.

C'est merveille de voir l'activité qui règne en ce moment dans le haut Val-des-Dix, dont les couloirs et combes sont encore tout striés de neige: bruit de machines en action, détonations de mines, roulement de téléférages, de funiculaires et de chemin de fer donnent l'impression d'une grande usine de la plaine.

Pendant que le ciment est amené par la voie des airs, le matériel lourd arrive par la route jusqu'en aval du barrage, à Motot, d'où un funiculaire l'emporte à destination. Dans la plaine de la Barmaz, qui sera submergée par le nouveau lac, des locomotives traînent des wagons chargés de sable et de gravier — matériaux indispensables accumulés depuis des siècles par le travail des glaciers — que les puissantes pelles mécaniques extraient et que les bétonneuses engouffrent avec fracas. Sur l'un des côtés du barrage, au couchant, des spécialistes travaillent la pierre qui servira au revêtement de la digue en ciment, l'expérience ayant démontré que cette précaution est nécessaire.

En aval de cette forge cyclopéenne s'agrippe au rocher un vrai village: « Le Chargeur », abritant les divers services indispensables à l'exploitation de l'immense chantier: bureaux, cantines, installations hygiéniques, dortoirs, etc. Tout a été prévu, même une fort jolie chapelle servant au culte dominical.

Le barrage du Val-des-Dix aura une retenue d'eau d'environ 50 millions de mètres cubes, avec une longueur de quatre ou cinq kilomètres, la profondeur moyenne étant d'une cinquantaine de mètres et la largeur étant d'environ 2000 m. Les alpages de Barmaz, de Lautaret et de Liappey seront partiellement submergés par ce nouveau lac alpin, qui ne manquera, certes, pas de beauté et dans lequel se mireront les hautes cimes de la Rosa-Blanche, du Mont-Pleureur, de la Pointe de Vouasson et des Aiguilles-Rouges. Ce bassin d'accumulation, le plus puissant des Alpes valaisannes, fournira la plus haute chute en un seul palier du monde entier: 1750 mètres! Le record de ce genre est actuellement détenu par le lac de Sornioz sur Fully (1650 m.).

Ajoutons que 1500 ouvriers environ travaillent à cette gigantesque entreprise et que le barrage, placé naturellement à l'endroit où la vallée se resserre, formant une sorte de cluse, aura 450 mètres de longueur, 67 mètres d'épaisseur à sa base avec une hauteur de 87 mètres. Plus de 450,000 mètres de béton seront employés à sa construction.

• • •

Si nos ancêtres revenaient, ils ne seraient pas peu étonnés des transformations que subit notre pays depuis une vingtaine d'années. Ces glaciers,

ces torrents alpestres, autrefois tant redoutés, sont devenus des sources d'énergie faisant marcher usines et chemins de fer, chauffant et éclairant le plus humble foyer. Une plaine fertile a surgi des marécages insalubres et des routes innombrables déroulent leurs lacets des bords du Rhône dompté jusqu'aux sources mêmes des rivières.

Il n'est pas exagéré de dire que le Valais est celui des cantons suisses qui s'est développé le plus rapidement ces dernières années. Une telle transformation ne va pas sans quelques à-coups; mais l'œuvre est belle dans l'ensemble et elle tiendra ses promesses. D.

Chômage, désenchantement et... Missions

Le découragement est en toutes choses ce qu'il y a de pire: c'est la mort de la virilité.

Lacordaire.

L'hiver dernier, à Fribourg, je fis une curieuse constatation. A l'hôtel où j'étais descendu, un de mes voisins de table, qui pouvait avoir une trentaine d'années, se plaignait qu'il était réveillé chaque matin, à 6 heures, par un bonhomme chaussé de gros souliers et qui descendait les escaliers en sifflant. Je crus bien faire de lui servir cet axiome populaire qui, hélas! n'est plus guère goûté de nos contemporains:

*Se coucher à dix,
Se lever à six,
Fait vivre l'homme dix fois dix!*

Sur ce, mon voisin de se récrier avec véhémence qu'il ne tenait pas du tout à devenir centenaire, que la vie ne lui apparaissait pas assez engageante pour désirer la voir se prolonger dans de telles proportions. Surenchérisant encore, une jeune fille, apparemment du même âge que mon interlocuteur, s'exclama: « On sera mieux quand on sera de l'autre côté! » Je n'en croyais pas mes oreilles. « Eh quoi! pensai-je, si des jeunes gens croyants se laissent envahir par un tel désenchantement, doit-ce être parmi la jeunesse qui n'a pas d'espérance? » Je soulignai que, pour mon compte, avec mes dix lustres sonnés, je me sentais infiniment plus jeune, plus enthousiaste, plus amoureux de la vie que beaucoup de jeunes. Alors, mon interlocuteur m'objecta, s'adressant à ceux de ma génération: « Vous autres, vous avez eu une jeunesse! »

Sans doute, les temps actuels, avec la difficulté, non seulement de se créer une carrière, mais simplement de trouver du travail pour subsister, n'ont rien de bien revigorant, je le concède. Mais la jeunesse moderne exagère sensiblement lorsque, prenant des airs élegiques qui fleurent bon le romantisme, elle aspire à poser en martyr. Parfois, lorsqu'il m'arrive, le samedi après midi, de passer auprès d'un terrain de football, un malicieux sourire effleure mes lèvres et je me demande le nez que ferait cette jeunesse si on venait lui dire: « Aujourd'hui, au lieu de jouer au ballon, ou de courir la pretantaine avec les éclaireurs, vous allez couper du bois tout l'après-midi, ou bien: « Vous allez cirer les souliers de toute la famille » (et, en ce temps-là, la famille n'avait pas les proportions rapetissées qu'elle a prises fréquemment depuis lors); ou bien encore: « Vous irez recueillir du bois mort dans la forêt qui se trouve à une heure de distance. » Devant de telles perspectives, plus d'un écolier ruerait dans les brancards. C'est que la jeunesse moderne n'a pas l'air de se douter — mais là, pas du tout — qu'elle a été élevée dans des boîtes à coton. On a voulu lui épargner toute peine, toute souffrance, tout effort. Rien d'étonnant, dès lors, qu'elle n'ait pas plus de résistance et qu'elle soit si vite désemparée une fois aux prises avec les dures réalités de l'existence.

Pour mon compte, en dépit de l'espèce de spartiatisme en lequel s'est écoulée mon enfance, je garde de ces temps bénis une véritable nostalgie. Différence d'éducation, sans doute!

Mal préparée aux combats de la vie, la jeunesse actuelle, placée en face d'inextricables problèmes, verse dans un sentiment morbide pire encore que cette fameuse « peur de vivre » qu'Henry Bordeaux a si éloquemment mise en relief et que l'on peut aussi dénommer « la peur d'avoir peur ». Au lieu de s'abandonner ainsi, notre jeunesse ferait bien de méditer cette profonde pensée du grand esthète chrétien Ruskin: « Il n'y a de richesse que la vie », et de se déclamer parfois, *in petto*, les magnifiques vers de Victor Hugo:

*Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent, ce sont
Ceux dont un dessein ferme emplît l'âme et le*

[front,

*Ceux qui, d'un haut destin, gravissent l'âpre cime,
Ceux qui marchent pensifs, épris d'un but*

[sublime,

*Ayant devant les yeux, sans cesse, nuit et jour,
Ou quelque saint labeur, ou quelque grand*

[amour.

Cela lui ouvrirait des horizons insoupçonnés et mettrait un terme à sa lassitude geignante.

A cause de la fermeture de toutes les frontières, la patrie helvétique se fait trop petite, c'est entendu. Bien plus, le retour au pays de beaucoup de Suisses qui travaillaient à l'étranger vient encore augmenter le nombre de nos chômeurs. Mais il y a un débouché auquel on n'a pas encore songé. Pourquoi, dans nos patronages, dans nos sociétés de jeunesse, ne chercherait-on pas à susciter, parmi les plus zélés, les plus fervents, le désir d'aller exercer leur métier dans les Missions? Il y a déjà des « médecins de Missions ». Pourquoi n'y aurait-il pas aussi des dentistes, des électriciens, des menuisiers, des serruriers, des cultivateurs, dont le but ne serait pas le lucre comme c'est le cas pour les autres colons, mais qui se proposeraient, leur gagne-pain étant assuré, d'aider et de soutenir les missionnaires dans leurs difficultés? Et ne pensez-vous pas que les missionnaires accueilleraient avec joie cette jeunesse ardente, disposée à partager leurs labeurs, leurs souffrances et leurs espoirs? Naturellement, il ne faudrait leur envoyer que des sujets d'élite, désireux de vivre intégralement leur christianisme et susceptibles d'être de bons exemples pour les indigènes.

Que vaut l'idée?

Quant à nous, avec cinq ou six lustres en moins, une telle perspective nous enthousiasmerait.

André Allaz.

Le partage du trafic et la coordination du rail et de la route

III.

En même temps que le projet de loi, on a discuté et élaboré un projet de convention renfermant notamment des détails sur la manière dont la nouvelle Sesa (coopérative) devra organiser la coopération et le partage du trafic. Dans la coopérative, les chemins de fer disposeront de la moitié des parts sociales, les entreprises d'automobiles et les expéditeurs se partageant l'autre moitié.

Les chemins de fer s'engagent à ne pas employer leur propre matériel ni leur personnel pour les transports routiers effectués à la place des chemins de fer ou conjointement avec ceux-ci, mais à confier ces transports aux titulaires de la concession A. Cette disposition a pour but de sauvegarder sous le nouveau régime les intérêts économiques privés.

Comme la législation en vigueur imposera aux chemins de fer, à l'avenir comme auparavant, l'obligation de transporter les marchandises conformément aux tarifs, même dans le trafic à courtes distances si l'expéditeur le demande expressément, il n'a pas été possible d'assurer à la coopérative, pour les transports routiers, l'autonomie financière réclamée par les milieux intéressés à l'automobile. Les tarifs à établir pour le trafic sur route dépendent dans une large mesure des tarifs des chemins de fer. Pour tous les transports routiers effectués conjointement avec le chemin de fer, le décompte spécial de chaque envoi et la détermination des parts revenant à chacun des deux moyens de transport auraient occasionné un gros surcroît de travail qu'il fallait éviter pour simplifier autant que possible la nouvelle organisation. Aussi est-il prévu que les tarifs applicables aux transports routiers exécutés, en vertu de la concession A, à la place des chemins de fer ou conjointement avec eux, sont fixés par ces derniers conformément à la législation ferroviaire. Les tarifs s'appliquant aux autres transports, effectués selon la concession A, sont établis par la coopérative.

Les recettes provenant des transports dont les tarifs ont été fixés par les chemins de fer, sont attribués à l'entreprise ferroviaire qui assume les frais de ce service. Les recettes provenant des autres transports routiers sont portées au compte de la coopérative et servent à payer les indemnités dues aux bénéficiaires de la concession A pour les transports routiers qui ne sont pas effectués à la place des chemins de fer ou conjointement avec ceux-ci.

Les titulaires des concessions A reçoivent de la coopérative, pour leurs prestations, des indemnités que l'on fixe, dans la règle, en tenant compte des kilomètres-voiture, des types de véhicules et des conditions topographiques: ces indemnités doivent comprendre un gain équitable. Les chemins de fer indemnisent la coopérative des transports qu'elle effectue pour leur compte. Pour stimuler l'esprit d'initiative des bénéficiaires de la concession A et les engager à récupérer les transports privés, on prévoit l'introduction de primes spéciales dont le montant sera fixé dans les contrats de transports passés entre la coopérative et les titulaires de concession A, d'entente avec les chemins de fer. Une fois intéressés à transporter le plus possible, les concessionnaires auront aussi un intérêt direct à ce que les prescriptions interdisant les transports professionnels au delà des limites prévues soient partout strictement observées. Le contrôle en sera ainsi renforcé d'une manière efficace.

Les chemins de fer et la coopérative s'accorderont mutuellement toutes les facilités et prendront toutes mesures propres à assurer une exploitation économique et à permettre une marche normale du service des transports. La coopération du personnel des entreprises de transport fera l'objet d'une convention spéciale. Les chemins de

fer mettent leurs halles aux marchandises, leurs installations de chargement et leur outillage à la disposition de la coopérative, sans faire de différence entre celle-ci et les autres expéditeurs, pour les transports qu'elle effectue à la place des chemins de fer ou conjointement avec ceux-ci.

La coopérative assume envers les clients l'obligation de transporter, en tant que semblable obligation est imposée aux titulaires de la concession A.

IV.

Le projet de loi sur le partage du trafic ne semble pas devoir impliquer une modification de la constitution, et l'on estime que les articles 36, 34ter, 26 et 37bis peuvent fournir la base constitutionnelle nécessaire. Un éminent juriste, consulté sur ce point, est arrivé à la conclusion que, au point de vue juridique, il n'y a rien à redire à cette manière de faire.

La réglementation légale de la concurrence entre le rail et la route, longtemps retardée par la mise sur pied de la loi sur les automobiles, répond à un pressant besoin. Elle est indispensable à l'assainissement durable des finances des Chemins de fer fédéraux, car c'est le seul moyen d'arrêter la dévalorisation commerciale de notre réseau d'Etat.

AVIATION

Les îles flottantes

L'*Intransigeant*, de Paris, a posé, l'autre jour, la question suivante: les îles flottantes constituent-elles la meilleure solution au problème de la traversée aérienne?

« Un télégramme très bref expédié de New-York signale qu'on a terminé, à Norfolk, la construction d'une île flottante qui sera ancrée, l'an prochain, au large de la côte est américaine, à 800 kilomètres.

« Cette information demande d'autant plus confirmation, qu'il est précisé, par surcroît, que trois îles semblables seront échelonnées entre la première île et l'archipel des Açores, puis une quatrième à mi-distance entre les Açores et la côte ouest du Portugal.

« Et chaque île, qui aura un personnel de 125 hommes, dit-on, pourra recevoir 300 passagers. »

Mais le rayon d'action des appareils commerciaux est déjà tel que les cinq îles flottantes prévues seront trop rapprochées.

« D'ailleurs, une expérience a été entreprise par les Allemands, ainsi qu'on le sait, avec le bateau *Westfalen*, placé à mi-parcours entre la côte du Brésil et celle de l'Afrique. Lorsqu'on a étudié, ici même, les essais des Allemands, il a été opposé à ces traversées de 3200 kilomètres, en deux vols, avec des hydravions ne dépassant pas le « 140 à l'heure », la traversée en 15 heures, à plus de « 200 à l'heure » de l'*Arc-en-Ciel*.

« Plus que jamais le sort de l'aviation marchande est solidaire de la vitesse. Une aviation commerciale rapide sera une aviation qui paye. Il est révolu, le temps des efforts stériles et dépendieux.

« Evoquer les quatre traversées de l'Atlantique nord, d'ouest en est — toutes sans escales — c'est évoquer aussi les quatorze drames et les vingt-trois échecs sans mort d'hommes, sauvetages miraculeux et en plein océan.

« Ne prenons pas en exemple les amérissages forcés pour réclamer des îles flottantes.

« Les îles flottantes ne sont-elles pas un mirage dangereux et pour l'aviation et pour les hommes? »

L'aviateur américain disparu

Un message de Nome (Alaska) rapporte qu'on est toujours sans nouvelles de l'aviateur américain James Mattern, qui a disparu alors qu'il se rendait de Sibérie à Nome. Cette absence de nouvelles inspire les plus vives inquiétudes. On espère néanmoins que Mattern a pu atterrir dans une des petites îles de la mer de Behring et qu'il se trouve actuellement en sûreté parmi les indigènes. Comme ces îles n'offrent que peu de facilités de communication avec l'extérieur, il se peut que des semaines se passent avant qu'on soit fixé sur le sort du disparu.

LA VIE ECONOMIQUE

L'industrie suisse et le raid italien

Le raid de l'escadrille italienne qui, sous le commandement du général Balbo, doit se rendre de Rome à Chicago, intéresse l'industrie suisse, parce que la fabrique de montres Oméga, à Bienna, fournisseur de l'Aéronautique italienne, a livré les chronographes utilisés à bord des 24 avions.

Pour la langue française

« Je vous raconte cette histoire telle que. »
Telle que est une expression incomplète; la phrase n'est pas finie. Il faut dire: « Je vous raconte cette histoire telle qu'on me l'a dite » ou « ... telle qu'elle m'a été dite par son auteur » ou « ... telle qu'elle s'est passée ».

LA CONFERENCE DE LONDRES

Londres, 19 juin.

Au sous-comité de la commission monétaire le sénateur Pittman, américain, a présenté un important mémoire qui déclare que le retour à l'étalon d'or doit avoir lieu rapidement. L'or doit être retiré de la circulation et il ne faut s'en servir que pour les paiements extérieurs. Les banques d'émission de tous les pays devraient réduire le taux de couverture légale à 25 %.

Quant à l'argent, il faut éviter la dévalorisation de ce métal, qui constitue un moyen de paiement pour une grande partie de la population du globe. A cet effet, on propose que des ententes soient réalisées entre les pays producteurs et les pays détenteurs de métal blanc afin d'en obtenir la revalorisation. Les banques centrales d'émission pourraient avoir une couverture constituée pour 20 % en argent. Les pays qui frappent des monnaies d'argent devraient le faire au taux minimum de 90 %. Enfin, les pays qui ont de grandes réserves d'argent ne devraient pas les jeter sur le marché, mais les utiliser pour faire monter le prix du métal.

Londres, 20 juin.

Au sous-comité des mesures temporaires de redressement financier, la délégation suisse a proposé la création d'une sous-commission chargée de rapporter en séance plénière sur la question primordiale d'un étalon d'or. A cette résolution, M. Neville Chamberlain a opposé une motion d'ordre. Il s'agit, a-t-il dit, d'une mesure permanente et non pas d'une mesure temporaire. Ce n'est donc pas à un sous-comité qu'il appartient d'en délibérer.

Londres, 20 juin.

La lutte pour l'étalon d'or a commencé par le message de la Suisse rédigé par le professeur Bachmann et adressé à la commission monétaire. Les points de ce message furent développés par M. Sarrasin, au sein de la première sous-commission. Cette sous-commission a renvoyé à la seconde sous-commission la partie des propositions suisses préconisant l'étalon d'or comme base monétaire.

Quant aux propositions présentées par le sénateur Pittman, elles ont été quelque peu modifiées par la suite et formulées en une seule résolution qui comporte les points suivants :

1° Réalisation rapide de la stabilisation des monnaies.

2° Rétablissement de l'étalon d'or.

3° Limitation à la circulation fiduciaire du montant de la couverture-or.

4° Unification ou uniformisation de la couverture-or légale. Celle-ci serait en moyenne inférieure à ce qu'elle est aujourd'hui.

5° Les banques centrales seraient invitées à se réunir aussi vite que possible afin de discuter des réserves métalliques.

6° En raison de l'importance de l'argent et vu la nécessité de restaurer la confiance en Orient, la délégation propose une série de mesures ayant trait à ce métal.

M. Dapples, délégué suisse, s'est exprimé de façon quelque peu sceptique au sujet des propositions de M. Pittman.

M. Trip, membre du conseil d'administration de la Banque des réparations, a exposé que l'étalon d'or est la seule base monétaire possible. Sans une stabilisation des monnaies les plus importantes, spécialement la livre et le dollar, il est impossible d'arriver à quelque chose de durable.

La commission économique

Londres, 19 juin.

M. Colijn, président de la commission économique, a annoncé que 49 pays dont le commerce total représente 85 % du commerce mondial, ont adhéré à la trêve douanière.

Les affaires d'Allemagne

Un chef du Centre emprisonné

Stuttgart, 19 juin.

M. Bolz, ancien président du gouvernement wurtembergeois, a été soumis à un interrogatoire au sujet d'un discours qu'il a prononcé au congrès du parti chrétien-social d'Autriche, tenu à Salzbourg, congrès auquel M. Bolz assista en qualité de représentant du Centre allemand.

Pendant l'interrogatoire, une grande foule s'assembla devant la préfecture de police et se mit à huer l'ancien chef du gouvernement wurtembergeois.

M. Bolz a été conduit à la forteresse d'Asperg, près de Ludwigsburg.

Le retour de M. Gombès

Budapest, 20 juin.

Dès son retour de Berlin, M. Gombès, premier ministre, s'est rendu au parlement où il fut accueilli par une ovation des députés de la majorité gouvernementale, tandis que les parlementaires socialistes criaient : « A bas Hitler ! »

M. Gombès fera un exposé circonstancié de sa visite au gouvernement allemand.

NOUVELLES DIVERSES

Les professeurs du Collège de France ont décidé le maintien de la chaire de langues et littératures d'origine germanique, vacante par suite de la mort de M. Andler.

Le commandant des forces aériennes roumaines, le général Siechitiu, accompagné de dix officiers roumains, est arrivé à Varsovie.

Les rapports austro-allemands

Une déclaration anglaise

Londres, 19 juin.

Interrogé au sujet de la situation austro-allemande, M. Eden, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a fait à la Chambre des communes la déclaration suivante : « Le gouvernement suit avec intérêt et sympathie les efforts que fait le chancelier d'Autriche non seulement pour asseoir sur des bases stables les finances de l'Autriche, mais aussi pour assurer l'autorité et l'indépendance de cet Etat. Les membres du parlement n'ont pas manqué de lire dans la presse le compte rendu des récents incidents qui ont altéré les rapports austro-allemands. Le gouvernement suit avec attention l'évolution de cette situation et espère avec confiance qu'on saura trouver rapidement les moyens de faire disparaître les causes des frictions entre les deux pays. »

Nouvel attentat hitlérien

Krems, 20 juin.

Deux inconnus ont lancé trois grenades à main, tandis que passait une section de police auxiliaire forte de 56 hommes. Deux des grenades firent explosion. Il y eut 30 blessés, dont 16 durent être transportés à l'hôpital. Trois d'entre eux sont dans un état grave. Parmi les blessés se trouve un civil. Tous les autres appartiennent à la police auxiliaire.

Les auteurs de l'attentat, dont on connaît le signalement, sont parvenus à s'enfuir. La gendarmerie et les troupes sont à leur recherche. La garnison de Krems a été renforcée.

La population de la petite cité se montre vivement indignée de cet attentat.

Le parti nationaliste-social interdit

Vienne, 20 juin.

Dès la réception de la nouvelle de l'attentat de Krems, le gouvernement s'est réuni sous la présidence du chancelier Dollfuss. Le gouvernement a résolu de dissoudre les sections d'assaut et de protection du parti nationaliste-social, ainsi que le *Schutzbund* patriotique. Le parti nationaliste-social autrichien sera interdit désormais sur tout le territoire de l'Etat.

Enfin, il sera interdit d'arborer des insignes hitlériens.

Le complot de Madrid

Madrid, 19 juin.

Le procès des personnes impliquées dans le mouvement séditieux du 10 août 1932 à Madrid a commencé. (Il s'agit de la procédure régulière contre Sanjurjo et ses amis, déjà jugés par voie sommaire au lendemain du complot.)

Le nombre des prévenus est de 50.

Le général Cavalcante a fait un long discours pour démontrer qu'il n'était pas intervenu personnellement dans le soulèvement du 10 août et qu'il ne s'était rendu sur les lieux du combat qu'au moment où il avait entendu des coups de feu. Le général Fanjus, défenseur du général Cavalcante, ayant injurié le président, s'est vu infliger une amende. Le procureur a annoncé qu'il poursuivrait le défenseur.

L'inculpé a refusé de répondre à certaines questions, disant qu'il ne veut pas se laisser entraîner sur le terrain politique.

A DANTZIG

Dantzig, 19 juin.

Les négociations au sujet de la participation des nationaux-allemands au nouveau gouvernement de Dantzig ont échoué, les nationaux-allemands ayant rejeté les conditions mises à la participation par les hitlériens. Le nouveau gouvernement de Dantzig ne comprendra donc que des nationalistes-sociaux et deux sénateurs du Centre.

Dantzig, 20 juin.

Le Sénat de Dantzig a été officiellement avisé que le gouvernement polonais avait envoyé au haut-commissaire une note dans laquelle il s'élève contre des négociations que le gouvernement dantzigois conduirait avec des Etats étrangers, sans l'intermédiaire de la Pologne.

Ce que coûte le socialisme

Un journal belge, décrivant la misère qui règne à Vienne et en cherchant les causes, les trouve d'abord dans les fantaisies coûteuses de l'édilité socialiste :

« C'est toute une ville nouvelle que la municipalité socialiste de Vienne a édifiée pour résoudre, dit-elle, le problème du logement. Dix, vingt, trente immeubles massifs aux multiples étages, aux centaines de logements. Des quartiers tout neufs qui s'appellent Matteoti, Ebert ou Adlerhof. Ce ne sont plus des maisons ouvrières, pas même des cités ouvrières, ce sont des « palaces » avec tous les raffinements du confort moderne, vastes jardins, terrains de jeux et de sport, bassins de natation, jusqu'à un stade gigantesque (coût de ce stade : plus de 35 millions de francs belges) construit à l'occasion des olympiades ouvrières.

« On serait tenté d'admirer cette manière hardie de résoudre le problème du logement, si on ne connaissait le revers de la médaille. Pour réaliser ce modèle d'urbanisme, la municipalité socialiste viennoise a procédé à une confiscation

pure et simple de la propriété privée. Elle a frappé les propriétaires de la vieille ville d'une taxe atteignant 98 % de leurs revenus ! Le gouvernement, socialiste ou socialisant — dans tous les cas trop faible pour s'opposer aux fantaisies d'une municipalité s'appuyant sur des gardes rouges parfaitement organisés — laissait faire. »

Aujourd'hui, dans leurs logements tout neufs, les ouvriers viennois souffrent de la faim.

Les dettes de guerre

Washington, 20 juin.

Les négociations sur les dettes commençaient à la fin de juillet ou au début d'août. Les nouveaux accords qui en résulteraient pourraient être soumis au congrès à la fin de l'été ou en automne, de façon à être ratifiés avant l'échéance du 15 décembre.

La France, la Belgique et la Pologne, qui n'ont fait aucun paiement, seraient exclues de ces négociations.

Toutefois, un accord pourrait intervenir avec les pays pouvant prouver qu'ils étaient matériellement dans l'impossibilité absolue de payer.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Un désastre dans le Sud algérien

Si chaque année à cette époque les récoltes et les cultures de l'Afrique du nord sont endommagées par les sauterelles, les dégâts causés depuis quelques semaines dans le sud de l'Algérie prennent de plus en plus les proportions d'une catastrophe nationale. La région atteinte s'étend au sud entre les oasis de Touggourt, Ouargla, El Golea, jusqu'à l'oasis de Gourara et s'étend au nord jusqu'au delà du Mزاب et Laghouat, à 320 km. d'Alger. Dans le territoire du Mزاب et dans l'oasis de Laghouat, les larves de sauterelles sont légion et plusieurs maisons ont dû être évacuées. Les jardins et les récoltes sont détruits.

Les mesures de défense prises par les postes militaires et la population et consistant dans l'érection de palissades de tôle autour des localités et l'utilisation de lance-flammes et de matières nocives se sont révélées insuffisantes, attendu que de nouvelles nuées de sauterelles arrivent du sud. Le désastre est d'autant plus grand que les pluies abondantes tombées sur le Sahara laissent prévoir une récolte magnifique et la reconstitution des troupeaux de moutons affectés ces dernières années par la grande sécheresse. L'archevêque d'Alger a ordonné dans son diocèse un dimanche de prières.

Crainte d'inondations en Chine

Le niveau du Fleuve Bleu a atteint 1 m. 20 de plus qu'en juin 1931, année de grandes inondations. L'inquiétude est considérable.

Orage à Londres

Un violent orage s'est abattu sur Londres, hier lundi, et a causé de nombreux dégâts. Dans la forêt d'Epping, deux hommes qui s'abritaient sous un arbre ont été tués par la foudre. Celle-ci est tombée sur un certain nombre de maisons.

SUISSE

Les accidents de la circulation

Hier lundi, près du Chalet-à-Gobet, au-dessus de Lausanne, M. Mivelaz, représentant de commerce, à Fribourg, roulait en automobile, en suivant l'extrême droite de la chaussée. A un moment donné, l'état de la route étant défectueux, l'automobile s'engagea dans un trou ; le conducteur réussit à redresser sa machine et fonça sur la gauche ; la voiture faucha un poteau télégraphique et finalement se renversa fond sur fond.

Mme Mivelaz, qui accompagnait son mari, a été conduite à l'hôpital avec une fracture du bras et quelques contusions à la tête.

On nous écrit de Sion :

Dans la soirée de dimanche, vers 19 heures, M. Gay, « marqueur » aux chantiers de l'entreprise de la Dixence, revenait de sa tournée, lorsqu'il fut atteint par l'automobile de M. Rémy Quennoz, hôtelier, à Sion. Le choc le jeta violemment sur la chaussée et une des roues arrière lui passa sur la jambe gauche. Le pauvre homme fut relevé dans un piteux état et transporté à l'hôpital de Sion. Les chairs de la jambe sont en partie déchirées et la cheville du pied est brisée. Divers croisements de voitures et la circulation qui était intense à ce moment de la journée seraient la cause de cet accident.

Un banqueroutier arrêté

Le nommé Otto Stoll, âgé de soixante ans, marchand de primeurs à Genève, poursuivi pour banqueroute frauduleuse, a été arrêté à Lausanne et remis aux autorités genevoises.

Un cadavre

Hier lundi, on a retrouvé dans une forêt, près de Saint-Maurice, où il avait fait une chute, le cadavre du petit Vital Barman, âgé de douze ans, qui, parti pour un alpage, avait disparu dès lors.

LES SPORTS

La victoire des tireurs suisses

Après une lutte qui a duré un jour et demi, le match international de tir de Grenade s'est terminé, comme on sait, par la victoire de l'équipe suisse.

Les conditions dans lesquelles le match a eu lieu n'étaient pas favorables ; un fort soleil gêna, notamment, les tireurs. Les trois équipes favorites, celles de Suisse, de Suède et de Finlande, ont été pendant assez longtemps à égalité ; mais, finalement, les Suisses ont réussi à dominer dans la position debout et dans la position à genou.

Leur résultat final, qui marque un total de 5412 points, est de 6 points meilleur que celui d'Anvers et de 71 points inférieur à celui de Lemberg.

Dans le classement individuel, deux Suisses figurent en tête : le Fribourgeois Demierre et le Lucernois Zimmermann, chacun avec 1094 points. La première place a été attribuée à Demierre, parce qu'il avait 50 cartons de 10, tandis que Zimmermann n'en avait que 41.

Zimmermann est champion dans la position debout avec 354 points ; dans la position couchée, il en a obtenu 371, et dans la position à genou, 369.

Voici les résultats du champion du monde Demierre : position couchée : 376 points ; position à genou, 342 ; position debout, 336.

Les finales du championnat suisse de football

Parvenu péniblement aux finales, Servette vient d'accomplir un bel exploit, en tenant en échec les Grasshoppers chez eux. Il s'en est fallu de peu que le succès ne fût plus complet et que les Genevois ne remportassent la victoire.

Servette, en effet, paraît avoir à se plaindre de deux décisions sinon injustes, tout au moins douteuses, de l'arbitre. En première mi-temps, celui-ci a annulé un second but de Passello, par suite d'une faute contestable, et il n'aurait pas accordé, en seconde mi-temps, un autre but, alors que le gardien zuricois avait, parait-il, arrêté la balle légèrement en arrière de la ligne.

Mais, comme tout porte à croire que dimanche prochain — tour final du championnat — les Servettiens l'emporteront sur Berne d'ores et déjà hors de course, comme, d'autre part, un match nul pourrait bien intervenir entre Grasshoppers et Young-Boys, il est possible que Servette sorte champion sans qu'il y ait besoin d'un match d'appui.

Voici le classement actuel des finales 1

	Joués	Gagnés	Nuls	Perdus	Points
Servette	2	1	1	0	3
Grasshoppers	2	1	1	0	3
Young-Boys	2	1	0	1	2
Berne	2	0	0	2	0

Voici la liste des promotions pour la prochaine saison : en ligue nationale : Berne et Locarno ; en première ligue : Monthey, *Fribourg I*, Juventus (Zurich) et Kreuzlingen. Pour les séries inférieures, notons, en Suisse romande, la promotion de Dopolavoro (Genève), Stade-Payerne et Le Locle en deuxième ligue, ainsi que celle de Compesières, Montreux II, Morat et Sylva en troisième ligue.

La liste des relégations est la suivante : En première ligue : Aarau et Carouge ; en deuxième ligue : Montreux, Olten, Old-Boys et Oerlikon.

Dans les séries inférieures, les équipes romandes suivantes devront descendre : Renens et Yverdon en troisième ligue ; Nyon II et *Fribourg II* en quatrième ligue.

Echos de partout

Déduction policière

A l'entrée d'un club londonien extrêmement chic, un des membres avait affiché l'avis suivant :

« La personne de la noblesse qui a pris mon parapluie est instamment priée de le rapporter au plus tôt. »

Aussitôt, les autres membres du club s'étonnèrent et s'irritèrent de ce texte blessant. Mais celui qui l'avait élaboré se défendit de la façon suivante :

— Je ne vois pas ce que vous pouvez trouver à redire. Regardez un peu les statuts de notre club : seuls les nobles et les gentlemen peuvent en être membres. Or, les gentlemen ne volent pas de parapluies.

Mot de la fin

Devant un magasin qui offre à sa clientèle des vêtements à bon marché, on expose des grands sacs de toile bleue, sous cette appellation affichée lisiblement : « Combinaisons pour le travail. »

Un monsieur entre, grave, et s'enquiert : — Vous n'avez que des combinaisons pour le travail ?

— Oui, monsieur... celles-ci qui sont en montre.

— Vous n'auriez pas une combinaison pour ne rien faire ?

FRIBOURG

Le Fribourgeois Demierre, champion international de tir

Le tireur Fernand Demierre, qui vient de conquérir à Grenade le titre de champion international du tir au fusil, est Fribourgeois d'origine. Il est issu d'une famille bourgeoise de Montet (Broye). Mais il est né à Genève, aux Eaux-Vives, le 25 avril 1906. Il est comptable à la Banque fédérale de Genève.

Fernand Demierre est entré très jeune, à 18 ans, dans les Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation. Au sein de cette société, qui a déjà donné deux champions du monde, MM. Frank Jullien et Revilliod de Budé, le jeune tireur se fit remarquer et figura bientôt parmi les meilleurs tireurs du stand de Saint-Georges.

En 1930, à Anvers, Fernand Demierre participa pour la première fois à un match international de tir. Il s'y distingua puisqu'il parvint à 1075 points, alors que les experts qui avaient suivi ses tirs aux diverses éliminatoires avaient estimé qu'il arriverait à 1060. L'année suivante, à Lvof (Lemberg), Fernand Demierre fit mieux encore.

Le jeune champion rentrera très probablement à Genève samedi matin, avec ses camarades de l'équipe suisse.

On lui prépare une chaleureuse réception.



M. FERNAND DEMIERRE

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

« Mutuelle ». — Répétition générale au local, à 20 h. ¼, pour concert à l'Orphelinat, jeudi, 22 juin.

Club alpin suisse, section « Moléson ». — Demain soir mercredi, à 8 h. ½, au local, séance : discussion de la course à la Birre et au Zahlshorn.

Petite Gazette

Le mariage du prince des Asturies

Le mariage du prince des Asturies avec Mlle Sampedro aura lieu demain matin mercredi, à l'état civil. La bénédiction nuptiale sera donnée l'après-midi, à l'église catholique d'Ouchy.

Une mystification des camelots du Roi

L'Action française a publié dimanche soir la note suivante :

« Le gros bourdon de Notre-Dame a sonné ce matin dimanche de 10 heures à 10 h. 20, à l'occasion de la naissance du petit prince Henri, fils du comte et de la comtesse de Paris, et petit-fils du duc et de la duchesse de Guise. Le gros bourdon n'avait pas sonné depuis les funérailles du maréchal Foch. »

Une enquête a établi que cette sonnerie a été le fait d'une mystification de jeunes gens de l'Action française qui, sous le prétexte d'une prise de vues sonore, ont obtenu que le gros bourdon fût mis en branle.

Un nègre s'est blanchi

Le consul de Monaco à Port-au-Prince signale au docteur Jean Marsan, directeur des affaires extérieures de la principauté, un curieux cas de modification de la peau d'un nègre qui devint blanc à la suite de l'absorption d'une graine d'une plante, très abondante en Haïti, où on l'appelle le « roiry ». Ce nègre, Ismiéon Dauphin, souffrait depuis de longues années de l'asthme. On lui avait conseillé, pour mettre un terme à ses souffrances, d'absorber quelques pincées de graine de roiry pulvérisée pendant plusieurs jours. Le malade, escomptant un effet plus rapide, absorba une grande quantité de cette poudre. Il ne tarda pas à tomber dans un état comateux dont il se releva aveugle. Au bout de deux mois environ, la vue lui revint et il put alors constater le phénomène auquel avaient assisté, stupéfaits, ceux qui l'entouraient : sa peau était devenue aussi blanche que celle d'un Européen.

Le secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.

Nouvelles de la dernière heure

L'échec prévu de la conférence de Londres

Washington, 20 juin.

Le sénateur américain Reed prévoit l'échec de la conférence du désarmement et cela parce que, dit-il, « les Etats-Unis ont échoué dans leur tentative de réaliser une trêve douanière mondiale à la conférence économique de Londres ». Il exprime aussi l'opinion que les Etats-Unis, par l'intermédiaire de la Banque fédérale de réserve, vendent actuellement en secret des dollars afin d'amener une baisse de la devise américaine par rapport à la livre sterling.

De son côté, le sénateur américain Borah, ancien président du comité sénatorial des affaires étrangères, a déclaré, qu'à son avis, le projet d'une trêve douanière sera rejeté à Londres.

New-York, 20 juin.

D'après le correspondant du Daily Express à New-York, les journaux de la presse Hearst réclament simultanément que le mot d'ordre suivant : « Faites vos malles ! » soit câblé immédiatement à M. Cordell Hull et à ses collègues de la conférence de Londres, par le président Roosevelt.

A moins, disent-ils, que les représentants des autres nations ne changent radicalement d'attitude vis-à-vis des Etats-Unis, le président devra envoyer un câblogramme ainsi conçu : « Rentrez chez vous ! »

Il avait été nettement spécifié, ajoutent les journaux Hearst, que l'annulation ou la réduction des dettes ne serait pas portée sur la liste des sujets à discuter. Cependant, dès son premier discours, M. Macdonald a introduit la question des dettes dans la conférence.

Examinant le problème des tarifs tel qu'il est posé par l'attitude des diverses puissances représentées à Londres, le Journal of Commerce, de New-York, écrit :

« Il est visible que, sauf en ce qui concerne les possibilités qu'offrent des accords régionaux qui eux-mêmes peuvent dresser de nouveaux obstacles devant le commerce avec l'étranger, on peut attendre peu de résultats tangibles d'une réduction générale et uniforme des tarifs douaniers. D'autre part, la position prise par le Congrès n'autorise pas l'espoir qu'une nouvelle politique douanière apportera un soulagement sensible. »

« La conférence de Londres peut réussir par des voies détournées en contribuant à la restauration du commerce international, mais il ne semble pas qu'une attaque de front contre les barrières douanières puisse remédier d'une façon efficace à l'état de choses actuel. »

M. Edouard Herriot prêche dans le désert

Lyon, 20 juin.

M. Herriot a fait dimanche soir, à Lyon, une conférence au cours d'une fête au bénéfice des enfants à la montagne. L'ancien président du conseil a fait la relation de son voyage aux Etats-Unis. Il a déclaré notamment :

« L'union intime de la France et des Etats-Unis est une nécessité absolue et elle est, à mon sens, indispensable aux deux pays. Elle s'impose pour des raisons d'intérêt. Il y a aussi une question de reconnaissance, car je ne veux pas oublier qu'il y a quelques années de jeunes soldats américains, obéissant à l'ordre profond de leur conscience, accoururent à la défense de notre sol envahi. »

« Je sais bien que l'idéalisme n'est pas à la mode aujourd'hui et qu'on accorde plus de place aux questions d'intérêt, mais l'intérêt comme le sentiment commande l'union des deux grandes démocraties. »

Des pourparlers nippon-américains en vue de la conclusion d'un traité d'arbitrage

Londres, 20 juin.

Des négociations entre les Etats-Unis et le Japon en vue de la conclusion d'un traité d'arbitrage se poursuivent dans le plus grand mystère en marge de la conférence.

Tout pronostic définitif sur la portée précise des pourparlers serait, à l'heure actuelle, prématuré.

Quoi qu'il en soit, il semble que les Japonais cherchent essentiellement à prendre une double assurance contre la menace d'une alliance russo-chinoise et contre le développement du boycottage dont la Chine et l'Inde frappent déjà la plupart de leurs produits.

Quant aux Etats-Unis, qui viennent d'accorder à la Chine un emprunt de 10 millions de livres, leur préoccupation fondamentale paraît être de tenir la balance égale entre les deux antagonistes, et de pouvoir, en toute sécurité, retirer leur flotte du Pacifique.

Les hitlériens d'Autriche

Berlin, 20 juin.

Dans les milieux politiques berlinois, l'interdiction frappant le parti nationaliste-social en Autriche n'a pas causé de surprise particulière. Les événements de ces dernières semaines ont prouvé, en effet, que le gouvernement

Dollfuss travaillait depuis longtemps à la réalisation de ce but. Sans attendre de preuves, les milieux officiels autrichiens ont immédiatement mis à la charge des nationalistes-sociaux les attentats de Vienne, d'Innsbruck et celui qui est survenu dimanche à Krems ; les nationalistes-sociaux d'Autriche ont affirmé à maintes reprises qu'ils désapprouvaient ces attentats et tout activité illégale. Si malgré cela, le gouvernement autrichien s'est néanmoins résolu à interdire toute activité au parti nationaliste-social, lui seul devra porter la responsabilité de cette mesure.

Graz, 20 juin.

L'interdiction frappant le parti nationaliste-social en Autriche s'applique également au « Heimatschutz » de Styrie.

Démission d'un notable fasciste

Rome, 20 juin.

Le secrétaire du fascio de Rome, M. Nino d'Aroma, a donné sa démission pour des raisons personnelles. La démission a été acceptée par M. Mussolini, qui a nommé commissaire du fascio de la capitale le député Serena.

Le tir international de Grenade

Grenade, 20 juin.

A l'issue du concours international de tir, un grand banquet a eu lieu en l'honneur des participants étrangers, sous la présidence du représentant du chef de l'Etat. Il y avait 300 couverts. Après la distribution des prix, les gitanes donnèrent une fête. Les participants sont partis dans la soirée de lundi pour leurs pays respectifs.

Un millionnaire américain enlevé par des bandits

New-York, 20 juin.

Un millionnaire vient encore d'être enlevé aux Etats-Unis. C'est M. William Hamm, de Saint-Paul (Minnesota), pour la rançon duquel les ravisseurs exigent une somme équivalente à 500.000 francs suisses.

M. Hamm fut enlevé en plein jour, alors qu'il regagnait son domicile. On craint pour sa vie, la lettre des bandits exigeant la rançon contenant de nombreuses menaces, et le millionnaire y ayant ajouté de sa main cette phrase : « Faites tout ce qu'ils vous demandent. »

Bois de pins en feu

Nice, 20 juin.

Un incendie de forêt s'est déclaré sur le territoire de la commune de la Trinité-Victor. Le feu a pris dans les bois de pins bordant la route de la Corniche. Le vent soufflant avec violence et les pompiers n'ayant pas de prise d'eau à proximité, le fléau se propagea avec rapidité et l'on dut faire appel à la troupe. On se borna à circonscrire le foyer de l'incendie et à protéger les maisons voisines et le fort de la Drette qui se trouve dans ces parages. De nombreux hectares de pins ont été détruits.

Mort d'un guide italien

Aoste, 20 juin.

On annonce la mort, à Aoste, du guide François Pession, très connu dans la région. Il avait 66 ans. Il fit l'ascension du Cervin avec le duc des Abruzzes, plus tard avec Hindenburg. Le guide Pession a participé à une expédition à la Terre de Feu.

Le temps va devenir un peu meilleur

Paris, 20 juin.

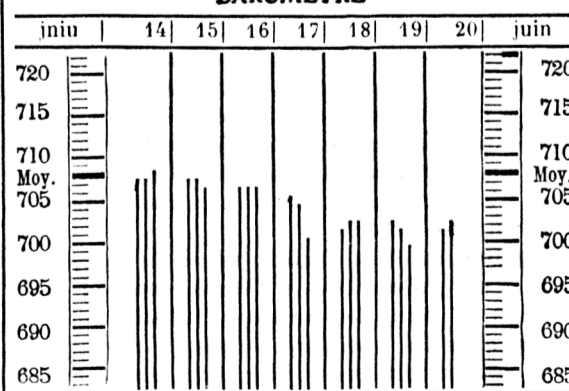
La situation atmosphérique reste troublée par une série de dépressions qui, venues des parages de l'Islande, passent sur la Grande-Bretagne et s'éloignent ensuite vers la Pologne. Hier, l'une d'elles recouvrait le nord de l'Angleterre (743 mill.) et maintenait le régime de temps couvert ou très nuageux avec éclaircies, averses et grains. Les vents assez forts ou forts venaient de l'ouest, tandis que la température se maintenait assez fraîche.

Aujourd'hui, le temps sera encore sensiblement le même avec, néanmoins, une légère tendance à l'amélioration, le baromètre tendant à se relever sur toute la moitié nord du pays.

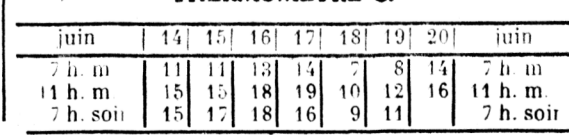
BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

20 juin

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE C.



SUISSE

Chambres fédérales

Berne, 20 juin.

Le Conseil national reprend la discussion de la gestion du Département politique.

M. Motta répond à l'interpellation développée, la veille, par M. Canova sur la violation de la frontière suisse par des agents italiens.

Ces incidents sont des épisodes d'une affaire de contrebande. Le Conseil fédéral s'est adressé à M. Mussolini pour lui représenter ce qu'ils avaient de pénible et à quel point la population suisse s'en montre émue.

Le chef du gouvernement italien a assuré le Conseil fédéral que des ordres seraient donnés pour que les douaniers ne fassent plus un zèle qui dépasse la mesure.

Mais il faut reconnaître que la contrebande se pratique d'une manière si intensive à la frontière des Grisons que parfois des incidents analogues se produisent sans que les agents italiens aient l'intention de violer le territoire helvétique.

M. Canova ne se déclare pas entièrement satisfait.

M. Muller (Zurich), communiste, développe une motion demandant au Conseil fédéral de faire immédiatement les démarches nécessaires pour reconnaître en fait et en droit l'Union des républiques soviétiques.

M. Motta répond que le Conseil fédéral ne désire pas reprendre les relations avec un pays qui se sert de la situation qu'on lui fait pour soutenir ouvertement tous les soulèvements révolutionnaires.

La motion Muller est écartée à une très grande majorité

SOMMAIRES DES REVUES

Le Mois, synthèse de l'activité mondiale, vient de publier son numéro 29, où l'on trouve un résumé vivant, clair et impartial des événements de tous ordres survenus dans le monde entier au cours du mois de mai.

Emil Ludwig, le brillant historien de Bismarck et de Napoléon, y confronte le programme de Hitler et la doctrine fasciste en un saisissant article intitulé *Hitlérisme et Mussolinisme*, M. F. Nitti, ancien président du Conseil des ministres d'Italie, parle de *L'isolement spirituel de l'Allemagne* et M. Virgile Madgearu, ministre des finances de Roumanie, du *Bloc des Etats agraires*. A signaler encore les articles d'Emile Vuillemoz, sur *La crise de l'opérette*, de M. Jean Giono, de M. Tate Regan.

Le Mois nous offre des portraits brillamment enlevés, comme toujours, de M. Moscicky, président de la République polonaise, du financier Léon Fraser, de Gabriel d'Annunzio, André Siegfried, François Pompon, Max Plavek. Parmi les nombreux articles d'actualité, notons ceux qui concernent la politique éthiopienne, le transsaharien et le translyben, le racisme allemand, la trêve douanière, la littérature finlandaise, etc.

En s'adressant aux éditeurs Maulde et Renou, 144, rue de Rivoli, Paris, on peut recevoir le numéro 29 du Mois contre 15 fr. ou un volume spécimen contre 1 fr. suisse en timbres-poste.

Revue des Deux Mondes ; 15, rue de l'Université, Paris. — 15 juin. — Le colonel Durand. Dernière partie : Jean Martet. — Dictature hitlérienne et catholiques d'Allemagne : Robert d'Harcourt. — Silhouettes contemporaines. M. François Mauriac : Fidus. — Un royaliste à Sainte-Hélène : Jacques de Maupeou. — Splendeurs et misères de la Seine autour de Paris : Raymond Escholier. — Les souvenirs de M. Schebeko : Jules Cambon. — L'âme du Hoggar : Capitaine F. Demoulin. — La tentation de Mme Biroteau : Marcel Bouteron. — Heures romaines : Pierre Lyautey. — Le retour de la mère au foyer : Yvonne Pagniez. — Poésies : André Delacour. — Aux Saintes-Maries de la mer : André Cortis. — Un grand Alsacien : Christian Pfister : Charles Diehl. — A l'exposition Goncourt : Louis Gillet. — Chronique de la quinzaine. Histoire politique : René Pinon.

Revue apologétique : juin. — L'orientation réaliste de la recherche philosophique contemporaine : L. Cochet. — Le mariage canonique et ses effets civils, d'après le concordat italien : F. Cimetier. — Un manuscrit des questions importantes du Père Surin : A. Hamon. — Promenades avec Mozart : A. Charlier. — Monseigneur Ignace Seipel : G. Delagneau. — Chronique de théologie dogmatique : V. Lenoir. — Ancien Testament : A. Condamin. — Chronique de convergences médico-psychologiques : Dr R. Biot.

CHANGES A VUE

Le 20 juin, matin

	Achat	Vente
Paris (100 francs)	20 33	20 43
Londres (1 livre sterling)	17 51	17 61
Allemagne (100 marks or)	122 40	123 40
Italie (100 lire)	27 —	27 20
Autriche (100 schillings)	—	—
Prague (100 couronnes)	15 30	15 50
New-York (1 dollar)	4 19	4 29
Bruxelles (100 belgas 500 fr. belg.)	72 10	72 50
Madrid (100 pesetas)	43 90	44 40
Amsterdam (100 florins)	207 90	208 30
Budapest (100 pengö)	—	—

FRIBOURG

Conseil d'Etat

(Séance du 17 juin)

Le Conseil nomme M^{me} veuve Anna Rommens, à Sorens, débitante de sel.

— Il autorise les communes de Monterschu, Senèdes et Vuisternens-en-Ogoz, ainsi que les paroisses de Broc et Villarepos à percevoir des impôts ; les communes d'Attalens et Bulle à contracter un emprunt ; celles de Riaz et Romont à procéder à des opérations immobilières.

— Il prend acte de la décision du préfet de la Singine, proclamant M. Louis Riedo, à Planfayon, élu député au Grand Conseil, en remplacement de M. Johann Jelk, décédé.

Le chœur de l'église

de la Sainte-Trinité de Berne à Fribourg

On nous écrit :
On sait que cet excellent chœur mixte, fort d'une centaine de membres et que dirige avec compétence M. Ivar Muller, a fait, à Fribourg, l'honneur d'une visite à l'occasion de sa promenade annuelle, le dimanche 28 mai.

Le chœur mixte de l'église de la Sainte-Trinité de Berne nous donna le plaisir de l'entendre et de l'apprécier à la grand-messe de 10 heures, à la cathédrale, où il exécuta avec maîtrise la messe en *mi-mineur*, de Bruckner. Sous les voûtes antiques de Saint-Nicolas, cette superbe partition de Bruckner, exécutée par un chœur dont M. Muller a su mettre à profit, par une harmonieuse fusion des voix, toute la puissance, et qu'accompagnait avec distinction l'organiste de Berne, M. Dobler, d'une interprétation remarquable, produisit un effet artistique d'une haute valeur, étant données surtout les sérieuses difficultés de cette partition dont l'étude exige des connaissances très approfondies et un effort des voix considérable.

Après l'évangile, M. le chanoine Bovet, maître de chapelle de la cathédrale, adressa du haut de la chaire, en termes très élevés, des souhaits de bienvenue aux chanteurs de Berne, soulignant la tâche pieuse et très noble que remplit un chœur d'église, dans une paroisse et dans une cité. Il dit son bonheur en tant que musicien d'entendre la belle messe de Bruckner, félicitant très chaleureusement les chanteurs pour le soin qui a été apporté à cette belle exécution, comme pour le zèle avec lequel ils travaillent à la gloire de Dieu en rehaussant dignement les manifestations religieuses de leur belle paroisse de Berne. Il demanda à Dieu de bénir tant d'efforts et de bonne volonté et il termina son allocution par cette chrétienne et pieuse salutation en honneur chez nos confédérés de langue allemande : *Gelob sei Jesus Christus !*

Le chœur mixte de Saint-Nicolas avait réservé à ses amis de Berne, à l'issue de la cérémonie, une charmante réception, dans les locaux de la maison des Œuvres. M. Neuhaus, président, dans une aimable allocution, dit toute la joie et l'honneur qu'il ressentait de recevoir à nouveau, après une période de treize ans, l'excellent chœur mixte de Berne, société honoraire, et remercia les membres d'avoir choisi Fribourg comme but de sa promenade et d'avoir fait à notre population le plaisir de les entendre dans une œuvre remarquable, comme aussi de partager le verre de l'amitié et consolider les bonnes relations qui existent entre les deux sociétés. Il dit aussi son plaisir de voir dans les rangs du chœur de la ville fédérale un ancien et fidèle membre du chœur mixte de Saint-Nicolas, M. le Dr Victor Meyer et M^{me} Victor Meyer.

Au nom du chœur mixte de Berne, M. Brenni, président, remercia en termes chaleureux et invita les Fribourgeois à rendre visite à Berne, où il se fera un plaisir de les recevoir. Il offrit ensuite un charmant cadeau en souvenir du passage de sa société à Fribourg. Plusieurs chants furent exécutés et la gaieté la plus vive régna bientôt dans cette modeste réception qu'honorait de sa présence M. Galley, ancien directeur du chœur mixte de Saint-Nicolas.

Au banquet qui suivit, dans les locaux du Cercle catholique, M. le chanoine von der Weid, curé de la ville, adressa des souhaits de bienvenue au nom de la paroisse de Saint-Nicolas, et remercia le chœur mixte de la Sainte-Trinité de Berne pour la belle messe de Bruckner, chantée dans son église. Mgr Nünlist, curé de la ville de Berne, répondit en termes élevés. Le révérendissime prélat eut des paroles très aimables pour Fribourg, son peuple et ses œuvres. Prirent encore la parole M. le chanoine Bovet, MM. Brenni et Neuhaus, présidents.

M. Neuhaus releva notamment les mérites et la valeur du chœur mixte de Berne qui ne craint pas de travailler même au cours de ses récréations puisque c'est par l'exécution d'une œuvre grandiose qu'elle a commencé cette journée de délassement, certes bien méritée, par une activité sans relâche de tous les dimanches et fêtes.

A 3 heures, un train spécial emporta nos hôtes vers la gracieuse cité de Morat, où plusieurs membres du chœur mixte de Saint-Nicolas les accompagnèrent.

Le passage du chœur mixte de l'église de la Sainte-Trinité de Berne, et notamment l'exécution de la partition de Bruckner à la cathédrale, a laissé au sein de la population fribourgeoise la meilleure impression.

P. M.

Association paroissiale de Saint-Pierre

L'Association paroissiale de Saint-Pierre aura son assemblée ce soir, mardi, à 8 h. ¼, à la salle paroissiale.

Recrutement militaire

Résultat de la visite sanitaire à Estavayer-le-Lac, le 19 juin. (Sections de Cheyres et de Saint-Aubin) : se sont présentés : 51 hommes dont un ajourné. Aptes au service : 32. Renvoyés pour un an : 3. Services complémentaires : 12. Exemption absolue : 4.

Moyenne de l'aptitude : 66 % pour les recrues. 62,8 % au total.

Ecoles primaires de la ville de Fribourg

Demain mercredi, à 8 h., examens de la 5^{me} et 6^{me} classes des filles de langue française du Bourg, à Gambach (M^{lle} Gendre) ; à 2 h., examens de la 1^{re} classe des filles des Places, dans le même bâtiment (M^{lle} Gremaud).

Demain également, à 8 h., examens de la 1^{re} et 2^{me} classes des garçons de langue allemande du Bourg (M^{lle} Huber) ; à 10 h., examens de la 1^{re} et 2^{me} classes des filles de langue allemande du même quartier (M^{lle} Späth).

« L'Echo illustré »

Au pays de l'Islam, article de fond. — Reportage spécial : la pouponnière et l'Ecole de puériculture de Grange-Canal, Genève. — Le village où il n'y a personne. — La légende du tazar Yaroslav. — Intéressantes pages de la femme avec patrons et recettes. — Romans et humour, liste des gagnants du premier concours de mots croisés. — Parmi les actualités : les sports. — La vie internationale. — A Rome.

Prix littéraire

M. Abel Moreau, dont nos lecteurs ont eu souvent l'occasion d'apprécier le grand talent littéraire, a été proclamé lauréat du *Prix national de littérature* pour l'ensemble de son œuvre et particulièrement pour son *Pharamond*. M. Moreau est un humaniste fin et délicat ; par son style qui est un modèle de clarté et d'élégance, il s'apparente aux meilleurs écrivains de la littérature française.

La promenade du Collège

Le collège Saint-Michel fait aujourd'hui, mardi, sa promenade annuelle à Grindelwald, dans l'Oberland bernois. Partis ce matin, à 6 heures, par train spécial, les 650 participants à cette excursion se sont rendus en bateau de Thounne à Interlaken, où ils ont pris un petit déjeuner. A Grindelwald, où ils sont arrivés à 11 heures, nos étudiants, accompagnés par des guides, devaient, si le temps le permettait, faire des excursions au glacier supérieur ou au glacier inférieur. Vers 2 heures et demie, ils devaient dîner tous ensemble dans la grande salle de l'hôtel de l'Ours. Nos étudiants rentreront ce soir, à 9 h. ½.

On nous téléphone, à 9 h., que la traversée du lac de Thounne s'est faite par un beau soleil.

La journée cantonale

des pupilles gymnastes

On nous écrit :

La pluie a jeté un peu de désarroi dans l'organisation de la petite fête des pupilles qui a eu lieu dimanche dans la moyenne cité de Morat. Les fréquentes averses dont ont été gratifiés, le matin surtout, nos chers petits gymnastes, n'ont eu cependant d'autres conséquences que des interruptions du travail, assez nombreuses, sans pour autant entraîner un retard considérable.

A peu près à l'heure prévue, c'est-à-dire vers midi, le travail individuel était terminé. Malgré les conditions atmosphériques peu favorables, les concurrents, au nombre de 120 environ, ont fourni un travail excellent. Des performances tout à fait remarquables ont été enregistrées et notamment un saut en longueur de 5 m. 50. Les intempéries n'ont eu aucune prise sur le courage et l'entrain de cette enthousiaste phalange et pendant toute la journée une joyeuse animation n'a cessé de régner.

Le cortège n'a certainement pas été le moment le plus pénible de la journée, bien qu'on ait pu remarquer chez bon nombre de pupilles de visibles efforts pour marcher au rythme cadencé de la musique de Morat qui conduisait le défilé. C'est avec fierté que ces pupilles, rangés en ordre parfait, ont sous les regards sympathiques d'un public nombreux parcouru les rues de la cité tandis qu'à travers d'épais nuages quelques rayons de soleil vinrent sourire à leur vaillance. L'An-cienne et la Freiburgia ainsi que la section de Bulle comptaient une imposante phalange de pupilles qui a fait une forte impression. Aux anciennes sections étaient venues se joindre cette fois trois nouvelles, soit Estavayer, Morat et Montilier.

L'intérêt du public s'est portée principalement sur les concours de sections qui se sont déroulés normalement et sans arrêt. Les spectateurs ont suivi d'un regard presque ému les évolutions de ces futurs gymnastes qui se présentaient, tournaient ou s'allongeaient avec beaucoup d'aplomb. Dans ces jeunes âmes, il y avait de l'émulation, du bon vouloir : l'honneur de la section y était pour quelque chose. Cinquante ou soixante élèves s'alignaient avec un ensemble et une régularité qui enchantaient. L'ordre et la discipline qui sont de rigueur dans les concours de gymnas-

tique étaient observés d'une façon exemplaire, ainsi que le prouve le petit fait suivant : un enfant attendait, dans la position du repos, le moment d'être appelé par son moniteur ; pendant ce temps un chien en liberté vint jouer autour de lui et s'avisait de lui mordiller les pieds. L'enfant ne broncha pas et resta complètement immobile tel que le veut la discipline pendant le travail de la section.

Les productions libres ont soulevé des appréciations élogieuses. Nous avons noté spécialement les excellents travaux aux barres parallèles présentés par l'An-cienne, Bulle et la Freiburgia, ainsi que les élégantes pyramides de la section de Morat et l'original ballet des armailis par la section de Châtel. Les travaux des autres sections : Estavayer, Romont, Broc, Montilier eurent aussi leur part de succès.

Très captivantes furent également les courses d'estafettes et les jeux non seulement pour les spectateurs mais pour les pupilles eux-mêmes qui s'encourageaient mutuellement au point d'oublier la présence du jury qui, il est vrai, se montrait fort paternel.

La fête des pupilles de Morat a été honorée de la présence de M. Derron, lieutenant de préfecture ; de M. Durr, conseiller communal ; de M. Strub, président de l'association cantonale de gymnastique, qui ont apporté le salut et les encouragements des autorités. Durant le banquet, très bien servi à l'hôtel de l'Ange, des vins d'honneur ont été offerts par la commune de Morat. Il convient de relever aussi tout particulièrement la nombreuse participation des parents et des membres honoraires et vétérans de l'association cantonale. Les moniteurs leur sauront gré de cette marque d'intérêt et de confiance qu'ils méritent d'ailleurs pour le dévouement avec lequel ils assument l'éducation physique de notre jeunesse.

La fête des pupilles de Morat fut donc une bonne journée pour la gymnastique. Chaque section en a remporté un souvenir consistant en une jolie coupe et les pupilles ayant pris part aux concours individuels un charmant diplôme. De toutes parts on s'est déclaré très satisfait.

Cercle d'études sociales universitaire

Demain soir, mercredi, à 8 h. ½, à l'hôtel des Corporations, aura lieu une séance du Cercle d'études sociales universitaire. M. Kistler fera à cette occasion une conférence sur : *Die Gesetlichen Grundlagen des Korporativstaates*.

RADIO

Mercredi, 21 juin

Radio-Suisse romande

6 h. ¼, leçon de gymnastique. 12 h. 30, dernières nouvelles. 12 h. 40, gramo-concert. 15 h. 30 (de Lausanne), concert par l'Orchestre Radio-Lausanne. 16 h. 30, heure des enfants, par tante Françoise. 19 h. 30 (de Lausanne), *Au Snaellsjøkull, pour l'année polaire internationale*, par M. Mercanton, professeur. 20 h. (de Lausanne), jazz symphonique, par les Weintraubs Syncopators, de Berlin. 21 h. 20, dernières nouvelles.

Radio-Suisse allemande

12 h. (de Berne), musique enregistrée. 19 h. 10, concert par le Radio-Orchestre Suisse. 21 h. 10, concert par l'Orchestre du Kursaal de Baden.

Stations étrangères

Munich, 20 h. 50, concert militaire. Leipzig, 20 h. 20, concert symphonique. Londres national, 21 h. 40, concert consacré à Bach. Vienne, 19 h. 35, le rêve d'un vieux Viennois. Radio-Paris, 21 h., *L'auberge du Cheval-Blanc*, opérette. Strasbourg, 20 h. 30, grand concert retransmis de Vichy. Prague, 20 h., concert de quatuor.

Le feu à bord

par Paul SAMY

Le directeur de la *Vigie*, M. Boldy, fit un paquet des feuilles entassées sur sa table, le passa au secrétaire de la rédaction, enfila son pardessus, prit son chapeau et, sur le point de sortir, décrocha son téléphone intérieur et appela l'huissier.

— Mon auto est partie, n'est-ce pas ? Hélez un taxi. Je descends.

Et, précédant son collaborateur, il insistait, tout en marchant.

— C'est entendu, Hariet ? Je serai ici à 5 heures. Vous donnerez rendez-vous à ces messieurs dans mon cabinet. Je veux voir ce qu'ils rapporteront de leur enquête.

Ce qu'ils rapportèrent, ce fut tout ce que ni le Parquet, ni la Sûreté ne pouvaient désormais cacher, l'affaire étant entrée officiellement dans le domaine de l'instruction et les mandats d'arrêt lancés contre l'auteur de l'incendie et son complice, les individus Cevron et Carlier, autrement dit Terly et Moret.

Les rapports de la *Vigie* avaient fait ample moisson de renseignements.

Ils ne s'étaient pas contentés des détails que le Parquet leur avait fournis. Le cambriolage de l'étude de M. Lorderot étant englobé dans l'affaire, ils avaient interrogé le notaire lui-même.

Ce dernier s'était d'abord retranché derrière le secret professionnel. Les rédacteurs de la *Vigie* lui démontrèrent que ce secret allait être bientôt celui de Polichinelle et qu'il y avait intérêt à ce qu'on ne déformât point les faits

et les incidents où le notaire avait été mêlé.

Ils eurent gain de cause et ce fut leur meilleure source d'information, car l'étude de la rue de Trévisse avait été le théâtre où s'étaient déroulées les scènes les plus pathétiques de ce drame qui dépassait en audace et en péripéties tout ce que l'imagination aurait pu concevoir.

Aussi les rédacteurs de la *Vigie* n'eurent pas besoin de recourir à leur génie inventif. Ils n'eurent qu'à raconter les faits en les divisant par des chapitres dont les seuls titres constituaient une prenante attraction.

Trois colonnes, avait demandé M. Boldy, à ses collaborateurs ; ils lui en donnèrent sept, toute une page, la première, en travers de laquelle se détachait l'image du paquebot en flammes, soulignée par cette légende : « Le feu à bord ! ».

Sous elle, et barrant la page en caractères énormes, se lisaient ces trois titres : « L'homme qui incendia » ; « La plus gigantesque des escroqueries » ; « Sur la piste du coupable ».

Et le récit commençait, sans exagérations, sans redondances, dans une narration dont la simplicité même constituait le plus vif attrait, car elle laissait aux faits seuls leur valeur dramatique et leur poignant intérêt.

L'arrivée du faux Esnault sauvé de la catastrophe, sa présentation à l'étude, son vol par procuration dans les banques, la substitution, jusque dans les moindres détails, à celui qu'il avait pillé et fait passer pour mort, son rôle de père joué avec la plus odieuse hypocrisie, la recherche simulée de la fille de celui qu'il personnifiait, les correspondances qu'il échangeait avec les amis de sa victime devenus les siens, tout cela était raconté avec les détails les plus précis.

Cette comédie dramatique ne prenait fin que le jour où la soudaine et presque miraculeuse apparition du vrai Esnault y mettait un terme.

Mais dans quelles conditions revenait-il et par quelles extraordinaires péripéties avait-il lui-même passé avant de retrouver la santé, la mémoire et sa personnalité ? La *Vigie* consacrait tout un chapitre à cette révélation sensationnelle et qui n'était pas le moins palpitant de cette aventure extraordinaire.

Un seul détail avait échappé aux rédacteurs du journal, sans doute parce que le Parquet en faisait l'objet d'une enquête particulière : c'était l'épisode qui concernait la maladie et la mort suspectes de la jeune fille que le faux Esnault avait présentée au notaire comme l'enfant qu'il recherchait.

Quelle émotion eût soulevée cet autre chapitre de cette fantastique histoire !

Mais on ne s'était pas demandé ce qu'était devenue cette Marthe Esnault dont, cependant, la presse avait signalé en son temps la mort accidentelle.

Mêlée à d'autres faits divers venus des départements, cette nouvelle avait sans doute passé inaperçue ou, distraits par l'ampleur du sujet qu'ils traitaient, les rédacteurs de la *Vigie* n'avaient pas eu la pensée d'établir un rapprochement entre cette mort et la colossale escroquerie de l'incendiaire du *Paul-Riquet*.

Mais tel qu'il était, leur récit avait suffi pour causer une sensation considérable dans le public.

On s'arrachait d'autant plus les numéros de la *Vigie* que les autres journaux se contentaient de reproduire la nouvelle succincte donnée par les feuilles bordelaises.

M. Boldy triomphait,

— Hein ! quand je vous le disais, faisait-il à ses collaborateurs réunis dans la grande salle de la rédaction. Sans moi, s'écriait-il en se rengorgeant, nous manquions cette affaire. Et vous pouvez m'en croire, les enfants, elle n'en est qu'à ses débuts. Ouvrez l'œil, et le bon, car elle vous réserve des surprises. On ne les tient pas encore ces bandits et ce qu'ils ont pu faire vous donne une idée des crimes qu'ils peuvent encore commettre !

Qu'aurait-il dit s'il avait pu savoir le double drame de la villa du Chêne et des gorges de la Diosaz dont la malheureuse jeune fille, arrachée à la ferme de Villard, avait été l'innocente victime ?

En dehors du Parquet et de la Sûreté, ils étaient peu nombreux ceux qui se doutaient de la vérité.

Il y avait, bien entendu, Edouard Esnault, M. Rondelet, M. Lorderot auxquels il fallait ajouter le docteur Tainturier, le professeur Berthier et le médecin de Meaux.

Mais cette vérité, Madeleine Berthier la devina quand elle eût lu le récit de la *Vigie*.

Elle se rappela combien elle s'était apitoyée sur la douleur du père quand elle avait appris l'accident mortel survenu à sa fille, à cette fille qu'il avait recherchée pendant de si longues années.

Et voilà que cet homme était un criminel, qu'il ne s'appelait pas Edouard Esnault, qu'il n'était pas le père de cette jeune fille qu'on disait retrouvée et qui avait péri dans un gouffre ! Mort bien étrange, se disait-elle, voulue peut-être par cet homme dont elle n'était pas l'enfant.

(A suivre.)

LA VIE ÉCONOMIQUE

Le commerce des fruits et légumes

La question du contingentement a déjà donné lieu à de nombreux commentaires. Comme instrument d'une politique de restrictions, le contingent n'a pas toujours bonne presse. A l'occasion de l'examen du sixième rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur les mesures prises en application de l'arrêté fédéral du 31 décembre 1931 relatif à la limitation des importations, deux députés genevois et un député zuricois ont nettement désavoué, en séance du Conseil national, les entraves toujours plus nombreuses infligées à nos importateurs. Comment ne pas être frappé de l'extension du régime du contingentement ? Au lieu de le relâcher, le jour même où des parlementaires critiquaient le contingentement de la benzine, des appareils de radios et des pneus pour automobiles, le Conseil fédéral décidait de restreindre l'importation des légumes secs, tels que les haricots, les pois et les lentilles. Ainsi, il va falloir se résoudre à une nouvelle mesure restrictive qui ne peut être qu'un facteur de cherté. Agissant sur les quantités, il est clair que le consommateur fait les frais du contingentement.

Sans doute, il est bon de protéger nos producteurs contre une concurrence anormale. Mais il ne faut pas que le contingentement accable les consommateurs. Les producteurs eux-mêmes en souffriraient. Les contingents doivent être proportionnés aux besoins de la consommation. Mais comment connaître ces besoins ? Quand même nous disposerions de statistiques précises et complètes, elles ne porteraient que sur le passé. Pour déterminer les contingents, on a généralement pris pour base les importations de 1931. Il n'est peut-être pas de procédé meilleur, ou, si l'on préfère, moins mauvais pour se rapprocher des besoins de la consommation. Il présente cependant de graves inconvénients. La consommation de certains produits, — les légumes et les fruits, en particulier, — varie d'une année à l'autre. Des fluctuations se produisent et il se peut, dès lors, que les importations arrivent assez vite à la limite fixée. Voilà le marché dégariné, ce qui suppose une élévation de prix.

A ce défaut, le service fédéral des importations peut remédier en prenant l'avis des intéressés, en consultant les commerçants en gros et importateurs, qui sont les mieux à même de connaître les besoins de la consommation.

Un service viticole

On nous écrit :

Une importante maison de vins du Bas-Valais a organisé, à l'intention de ses fournisseurs, un service de renseignements et de conseils sur les traitements à donner aux vignes aux diverses époques de l'année. Ainsi, les intéressés reçoivent à temps voulu toutes instructions utiles transmises par une personne qualifiée qui inspecte le vignoble à intervalles réguliers. De cette façon, les fournisseurs sont prévenus et les négligents n'ont plus l'excuse de l'ignorance.

Cette louable initiative complète heureusement le service de renseignements institué par le dicastère cantonal de la viticulture et il est à souhaiter que cet exemple soit suivi par d'autres importantes maisons de commerce des vins, en particulier par les Caves coopératives.

Cours de soudure autogène à Bâle

Un cours théorique et pratique de soudure autogène et électrique aura lieu à Bâle du 3 au 8 juillet.

Les inscriptions et demandes de renseignements doivent être adressées au secrétariat de la Société suisse de l'acétylène, Ochsengasse, 12, Bâle.

†

Monsieur Louis et Mademoiselle Joséphine Cretin ;
Monsieur et Madame Cretin-Rime et leurs enfants, à Lentigny ;
Monsieur et Madame Morel-Cretin et leurs enfants, à Semsales ;
Monsieur et Madame Telley-Cretin et leurs enfants, en France ;
Monsieur et Madame Menoud-Cretin et leur enfant, à Ponthaux ;
Madame Madeleine Cretin, à Lentigny ;
font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher père

Monsieur Germain CRETIN

décédé pieusement le 19 juin, à l'âge de 87 ans. L'enterrement aura lieu à Lentigny, jeudi, 22 juin, à 9 h. 1/2.
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.



Dès ce soir
le grand film suisse
La fontaine sacrée
(An heiligen Wassern)
d'après le célèbre roman de
J. C. HEER
Tél. 7.14

†
Madame Joseph Barras-Bussey, à Posieux ;
Monsieur et Madame Magnin-Barras et leurs enfants, à Fribourg ;
Monsieur et Madame Barras-Frossard, instituteur, et leurs enfants, à Corbières ;
Monsieur et Madame Gaberell-Barras et leurs enfants, à Fribourg ;
Mademoiselle Yvonne Barras, à Posieux ;
Monsieur et Madame Bussey-Baumann et leur fille, à Fribourg ;
la famille Julien Barras, à Corpataux ;
la famille Etienne Barras, à Corpataux ;
la famille Pierre Barras, à Fribourg ;
la famille Firmin Barras, à Belfaux ;
la famille Progin-Barras, à Vuadens ;
la famille Ducry-Bussey, à Givisiez ;
la famille Meyer-Bussey, à Fribourg ;
Monsieur Fernand Bussey, à Sainte-Croix ;
la famille Barras, député, à Belfaux-Lossy ;
la famille Castella, à Posieux ;
Monsieur J. Ducrest, à Posieux ;
les familles Pittet, à Corpataux et Magnedens ;
Bussey, à Chamblieux ; Galley, à Ecuwillens ;
Krattinger-Bussey, à Fribourg ;
ainsi que les familles parentes et alliées,
font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Joseph BARRAS

leur cher époux, père, grand-père, beau-père, frère, oncle et cousin, décédé accidentellement le 18 juin, à l'âge de 61 ans, muni de tous les sacrements de l'Eglise.
L'enterrement aura lieu mercredi, 21 juin, à 10 heures du matin, à l'église d'Ecuwillens.
Cet avis tient lieu de faire part.

†

Le conseil de paroisse de Corbières
fait part de la perte douloureuse de
Monsieur Joseph BARRAS
père de son dévoué secrétaire, Gabriel Barras
décédé accidentellement.

†

Le conseil communal de Corbières
fait part de la perte douloureuse de
Monsieur Joseph BARRAS
père de son dévoué secrétaire, Gabriel Barras
décédé accidentellement.

†

La Société de chant de Corbières
fait part de la perte douloureuse de
Monsieur Joseph BARRAS
père de son dévoué directeur, M. Gabriel Barras
décédé accidentellement.

†

La Commission scolaire de Corbières
fait part de la perte douloureuse de
Monsieur Joseph BARRAS
père de son dévoué instituteur
Gabriel Barras
décédé accidentellement.

†

La Société de tir de Corbières
fait part de la perte douloureuse de
Monsieur Joseph BARRAS
père de son dévoué président, Gabriel Barras
décédé accidentellement.

†

La société de musique d'Ecuwillens
fait part du décès de
Monsieur Joseph BARRAS
son dévoué membre passif
L'enterrement aura lieu à Ecuwillens, mercredi, 21 juin, à 10 heures.

TRANSPORTS FUNÈBRES
A. MURITH S. A.
FRIBOURG
Coronelles - Couronnes - Automobiles funéraires

D'Agnel et d'Espiney

LE SCRUPULE

Comment le prévenir ?
Comment le guérir ?
Prix : Fr. 3.40

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL, FRIBOURG

A REMETTRE

REPRESENTATION

unique et lucrative pour articles d'un genre tout nouveau (clientèle privée exclue). Aucun risque. Messieurs capables et énergiques, possédant petit capital, sont priés d'écrire sous Oc 4587 Y, à Publicitas, S. A., Berne.

Vente juridique
d'un agencement de magasin

Vendredi, 23 juin 1933, dès 14 heures, au magasin « A la Ville de Fribourg », arcades N° 8, à Fribourg, l'office vendra au plus offrant et au comptant : 1 banque avec tiroirs, 2 grands rayons, 5 rayons moyens, tringles et supports de vitrine, 8 tables, 11 tabourets, 4 chaises, 1 escalier, 1 petit bureau, etc. 12905 Office des faillites de la Sarine.

PENSION DES COLOMBETTES

Vuadens (Gruyère)

Altitude 875 m. Téléph. 121.1
20 lits. — Bains. — Lumière électrique. — Ombrage. — Forêts à proximité. — Cures d'air et de repos. — Cuisine soignée, truites vivantes. — Garages. — Arrangement pour familles et séjour prolongé. 2233 Famille Pittet.

Vente juridique
d'épicerie

Samedi, 24 juin 1933, dès 14 heures, à la salle des ventes, Maison de justice, à Fribourg, l'office vendra, au plus offrant et au comptant : 1 lot de conserves, pâtes alimentaires, chocolats, confitures, lessives, drops, tabacs, cigares, cigarettes, broches, balais, ainsi qu'une balance avec poids et 2 vitrines. 12906 Office des faillites de la Sarine.

Qu'est-ce qu'un ami ?

Celui qui vous veut du bien. Alors, le yoghourt de la Laiterie Bulliard, rue de Romont, 37, mérite bien ce qualificatif, car il aide très efficacement au maintien de votre santé. Il est tout indiqué dans les maux d'intestins et le yoghourt de la Laiterie Bulliard est de qualité irréprochable.

A remettre, à Genève, pour cause de maladie
Pension-restaurant
dans quartier ouvrier, 3 arcades, avec appartement de 2 pièces.
Pour traiter, écrire sous chiffres D 29545 X, à Publicitas, Genève.

Restaurant

à remettre pour cause de santé, à Lausanne. Reprise : Fr. 10,000.- pour tout le matériel et agencement. Ecrire : Case gare 264, Lausanne.

On céderait excellent article en

représentation

Bénéfice : 100 %. Petit capital nécessaire. Offres sous chiffres B 29539 X, à Publicitas, Genève.

Séjour d'été

A LOUER appartement bien ensoleillé, de 3 chambres et cuisine. S'adresser à Jean Robadey, Lessoc. 7359

Représentant

pour le canton, cherché par maison suisse, pour la vente de petites machines de bureaux. Vente facile auprès des bureaux, hôtels, restaurants, sociétés, etc. — Gain intéressant pour personne active. Faire offre sous chiffre M 7129 X, Publicitas, Genève.

A LOUER
joli logement

de 3 chambres, bien exposé au soleil, avec jardin et confort, pour tout de suite ou date à convenir. — S'adresser à M. Et. GUERIG, maison Winkler. 2358 B

Poussettes

Un très grand choix est arrivé chez

HAIMOZ frères,
Pérolles, 8

A remettre

un bon petit commerce. Clientèle assurée. 12904 Ecrire : Poste restante, Fribourg, sous Commerce.

Fonderie et ateliers mécaniques de Fribourg S. A.

Messieurs les actionnaires sont convoqués pour le lundi 10 juillet 1933, à 15 heures, à la Chambre de commerce, à Fribourg (hôtel de la Banque populaire suisse).

à l'assemblée générale ordinaire.

Tractanda :

- 1) Rapport du conseil d'administration sur l'exercice 1932 ;
- 2) Comptes de cet exercice et rapport des contrôleurs des comptes ;
- 3) Discussion et votation sur les conclusions de ces rapports ;
- 4) Nomination du conseil d'administration ;
- 5) Nomination des contrôleurs des comptes.

Le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport des contrôleurs seront à la disposition des actionnaires dès le 23 juin 1933, au siège social.

Les cartes d'admission à l'assemblée seront délivrées dès le 23 juin et jusqu'au 7 juillet, à midi, par le bureau de la Fonderie, Fribourg, le 19 juin 1933.

C'était trop tard !!

samedi de désirer les excellentes tomes de chèbres de la Laiterie Bulliard, rue de Romont, 37. Les amateurs sont nombreux, car c'est une véritable délicatesse : en outre, le prix de 80 ct. pièce pour une belle tome est vraiment avantageux. Demain soir, nouvel arrivage. Qu'on se le dise et que les gourmets profitent.

ATTENTION ! OCCASIONS ?

A VENDRE : 1 pupitre américain en chêne clair, état neuf **Fr. 260.—**
1 pupitre américain, chêne foncé **Fr. 265.—**
1 bureau ministre clair, de 150 x 80 cm. **Fr. 165.—**

G. BISE Grand'rue, 13, Fribourg

CAPITOLE

Ce soir, à 20 h. 30

Dolly Haas, C. Lud. Diehl, Paul Hörbiger dans

SCAMPOLO

d'après le roman de D. Nicodemi
Entièrement parlé allemand

ON DEMANDE
tout de suite

apprentie-couturière

Rosa Sabourin-Descloux, Echarlens. 12893

A VENDRE
OU A LOUER maison de campagne, état neuf, avec un peu de terre : grange, écurie, garage. — Convientrait pour porcherie et volaille. S'adresser sous chiffres P 40654 F, à Publicitas, Fribourg.

JEUNE FILLE

de 15 ans, de la campagne, cherche place pour aider au ménage, à Fribourg ou aux environs. S'adresser à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 40653 F.

On demande une Personne

sachant faire le ménage. Offres sous chiffres P 12895 F, à Publicitas, Fribourg.

A LOUER

pour le 25 juillet, à personnes tranquilles, logement soigné de 2 chambres, cuisine, dépendances, etc. 12900 S'adr. : rue de Lausanne, 73, 3me étage, de 14 à 16 heures.

Jeune fille
honnête

15 ou 16 ans, trouverait petit emploi dans pharmacie de la place, pour petits travaux nettoyage (pousière). Faire offres sous P 12907 F, à Publicitas, Fribourg.

Vacances en Gruyère

Séjour de repos pour dames et jeune filles. — Ouvert toute l'année. — Nombreuses promenades. — Bonne cuisine. — Prix modérés : Fr. 2.50 et 3.50. — Tél. 31.29. S'adresser à la Sœur Supérieure du

HOME DE BROC

Bonnes références exigées

Chien égaré

Fox terrier à poil ras, blanc sur le dos, tête et oreilles brun et noir, collier avec le nom. Ramener contre récompense à M. le professeur Erhard, rue des Ecoles, 4, Fribourg.

Magasin

A louer, à la rue Grinoux, un local pouvant servir à n'importe quel genre de commerce. Bon passage. Prix très avantageux. 12892 S'adresser : Boulangerie Gachoud, rue de l'Hôpital, Fribourg.

On cherche tout de suite

Bonne à tout faire

sachant très bien cuisiner. Se présenter chez : Mme Brand, boulevard de Pérolles, 20, Fribourg.

ON DEMANDE brave

fille

aimant les enfants, pour tous travaux du ménage, du jardin ; gages selon entente ; vie de famille. Références exigées. Entrée tout de suite. S'adresser à L. Demierre, poste, Mézières (Fribourg). 12894

Douce à la gorge et ne faisant jamais tousser

Telles sont les caractéristiques de
la cigarette **MARYLAND-VAUTIER** jaune
avec le trait rouge **50 centimes le paquet**

Fiancés :

Voici toujours la meilleure adresse pour vos meubles

La Maison G. BISE,

Grand'rue, à Fribourg

vous offre

CHAMBRE A COUCHER MODERNE, dernier cri, en noyer du Caucase poli, comprenant :

2 lits à 1 place, avec literie crin animal pur, couffin damassé demi-fil, armoire à 3 portes pleines, coiffeuse commode, avec grande glace, 2 tables de nuit, 2 chaises rembourrées **Fr. 1200.—**

Garantie de 5 ans sur le tout

Toujours en stock :

Chambre en hêtre moderne poli, même composition, avec les intérieurs crin animal, idem. **Fr. 1000.—**

Livraison franco domicile. Tél. 3.59

On peut visiter sans engagements, et sur rendez-vous. 17-11

Vente juridique d'immeubles

Mardi 27 juin 1933, à 11 h. du jour, à la salle du tribunal, à Estavayer-le-Lac, l'office des faillites de la Broye vendra aux enchères les immeubles provenant de la faillite de **Casimir MORY**, menuisier à Estavayer, et comprenant maison d'habitation de 2 logements, atelier de menuiserie, avec machines et jardin attenant de 120 perches.

L'inventaire des machines, les conditions de vente et l'état des charges peuvent être consultés à l'office. 12847

La vente a lieu à tout prix. Le préposé.

Hôtelier solvable et du métier

CHERCHE

à reprendre, pour date à convenir, un

hôtel

ou un bon

café-restaurant

S'adresser à Publicitas, Bulle, sous P 2347 B.

A louer, pour le 25 juillet, Pérolles, 6, 2^{me} étage,

joli

Appartement

soigné, de 4 pièces, occupé par M. Eggmann. S'y adresser. 12616

Gesucht

Haushälterin-Sekretärin

per sofort. Offerten mit Bild u. Gehaltsforderung an Dr. Bitzel, Aeschengraben 28, Basel. 5052

MICHELIN

pour bicyclettes

Le

Pneu Fr. 3,50

La chambre à air **Fr. 1.75**

Eichenberger frères

S. A.

Vis-à-vis des Arcades de la gare, Fribourg. Envois contre remboursement. 25-9 F

LUNETTES

et pince-nez nickel, belle qualité, depuis **Fr. 3,50** jusqu'à épuisement du stock, au magasin **DALER frères**, route Neuve, derrière le grand café Continental. 51-1

Encore divers articles d'optique à très bas prix.

Champéry Hôtel National 1056 m.

séjour idéal, confort moderne. — Prix modérés. Prospectus. 601-48

GRANDVILLARD

Hôtel du Vanil-Noir (775 m.)

Séjour d'été. — Truites de rivières. — Salé de campagne. 2287

Prix de pension, depuis Fr. 6.—.

A LOUER

On offre à louer, pour le 25 juillet, au quartier d'Alt, logement de 3 chambres et dépendances, situation tranquille; prix: Fr. 60.— par mois. S'adresser à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 12786 F.

A LOUER

pour le 25 juillet, le rez-de-chaussée de la villa Erica, Gambach, 4 pièces, dépendances et tout confort, jardin d'agrément. S'adresser à Mme Charles Bossy, boulevard de Pérolles, 20. 12814



L'accident frappe sans discernement

De tous les accidents, il y en a 50 % qui surviennent en dehors du travail professionnel et, parmi ceux-ci, un nombre surprenant là où l'on se croit le plus en sécurité — à la maison.

Celui qui, pour vivre, n'a que son gagne-pain ne peut se passer d'une assurance-accidents.

Renseignements sans frais par la



"ZURICH" Cie Gle d'Assurances contre les Accidents et la Responsabilité Civile Direction Générale: ZURICH. Mythenquai 2

Agence générale du canton de Fribourg : **Xavier Thalman**, 2, r. de Romont. Tél. 407

TELL

THEATRE EN PLEIN AIR INTERLAKEN

350 exécutants, tribunes couvertes, 2000 places assises. Chaque dimanche, du 25 juin au 10 septembre, ouverture 13 h. 30. Places : Fr. 3.50, 4.50, 6.50, 8.—, 10.—, 12.—. Location de billets à l'avance recommandée. Bureau « Tell » Interlaken (Téléphone 877). En cas de mauvais temps, demander si le théâtre a lieu à toutes les centrales téléphoniques.

A LOUER

aux abords immédiats de la ville et à proximité du tram, appartement de 3 chambres et cuisine, balcon, dépendances, jardin. Chauffage central. Situation ensoleillée et tranquille. S'adresser sous chiffres P 12822 F, à Publicitas, Fribourg.

Mélange 24 le meilleur des **TABACS** à 40 Cts. HENRY WEBER, ZURICH

STENO-DACTYLO LECONS

Travaux dactylographiques. Circulaires. 10036 Mme **SCHMID**, Vignetaz. 21.

Vente juridique d'immeubles

Lundi 10 juillet 1933, à 13 h. 1/2, à l'auberge de la Fleur de Lys, à Noréaz, l'office vendra les immeubles, art. 316, 456, 458, 460, 461, 462, 463, 564, 568 et 571 de Noréaz, comprenant habitation N° 111, cave, grange, écurie, remise, grange et écurie N° 112, four N° 113, champs, prés, bois et jardin de 56,526 mètres, dépendant de la faillite de Jules Wicht, agriculteur, à Noréaz.

Taxe cadastrale : Fr. 40.681.— Estimation : Fr. 25.000.—

Office des faillites de la Sarine.

VIENT DE PARAÎTRE

Jeanne Fröhlich **PETITE ANNETTE**

Prix : Fr. 1.—

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL, FRIBOURG 130, Place Saint-Nicolas, et Av. de Pérolles, 38

La machine la plus appréciée est une

Erika



bulletin de garantie d'une année Payable par mensualités de Fr. 20.— Prospectus spécial.

Librairie-Papeterie **J. LABASTROU** FRIBOURG

Vente juridique d'immeubles

Lundi 10 juillet 1933, à 16 h. 1/4, à l'auberge communale de Chénens, l'office vendra les immeubles art. 883, 884 et 882b de Chénens, comprenant habitation N° 50, cave, magasin, assots N° 22, jardin et place de 697 mètres, dépendant de la faillite de Jules Pittet, entrepreneur, à Chénens.

Taxe cadastrale : Fr. 9.407.— Estimation : Fr. 10.000.— 12734

Office des faillites de la Sarine.

A LOUER

au soleil, rue Saint-Pierre, 12, appartement de dix pièces avec tout confort, salle de bain, chauffage central, cave, escalier de service. Convient également pour bureaux. 12890

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Guillaume Weck, 18, rue de Romont. Téléphone 512.

A vendre ou à remettre pour raison de santé

Hôtel Café-Restaurant

très connu et de grande renommée, dans situation unique aux abords de Genève, grand passage, magnifique terrasse au bord du lac, confort moderne, matériel d'exploitation.

Ecrire sous chiffres E 29445 P, Publicitas, Genève.

Autos :- Occasions

Torpédo F. N., 6 pl. en bon état **Fr. 1400.—**
Torpédo Berliet, peu roulé **Fr. 1200.—**
Torpédo Chenard & Walker, avec pont pour charge 1000 kg. **Fr. 900.—**
Whippet cond. int. 4 pl. 1929, très jolie, **Fr. 2500.—**
Mathis Six cond. int., avec ciel ouvert, 6 pl., **Fr. 3800.—**

STUCKY frères, Fribourg, téléphone 800.

Vente juridique d'immeubles

Lundi 10 juillet 1933, à 10 heures, à la salle du tribunal, Maison de justice, à Fribourg, l'office vendra les immeubles art. 2702, 2703, 2705ab et 3554 de Fribourg, comprenant habitation, Schenberg N° 318, cave, fenil, écurie, place et pré de 780 mètres, dépendant de la masse en faillite d'Henri Fasel, marchand de bétail, à Fribourg.

Taxe cadastrale : Fr. 54.062.— Estimation : Fr. 40.000.—

Office des faillites de la Sarine.

Ford

LA COMMERCIALE 11 CV.

(Conduite intérieure transformable) est exposée, ces jours, au magasin

DALER Frères

Route-Neuve — Garage du Capitole

Nouveautés intéressantes livrables

tout de suite :

La 6 CV. 4 places, rapide, confortable et économique, à **Fr 3500.—**

La Nouvelle 8 cyl. Mod. 40, rendement 75 CV. à 3800 tours

Les camions 2 et 3 tonnes avec moteurs 4 ou 8 cylindres au choix

Quelques voitures d'occasion à des prix très bas. 51-7